# Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

*Juillet - Septembre 2018*
*N° 194 - 7 €*

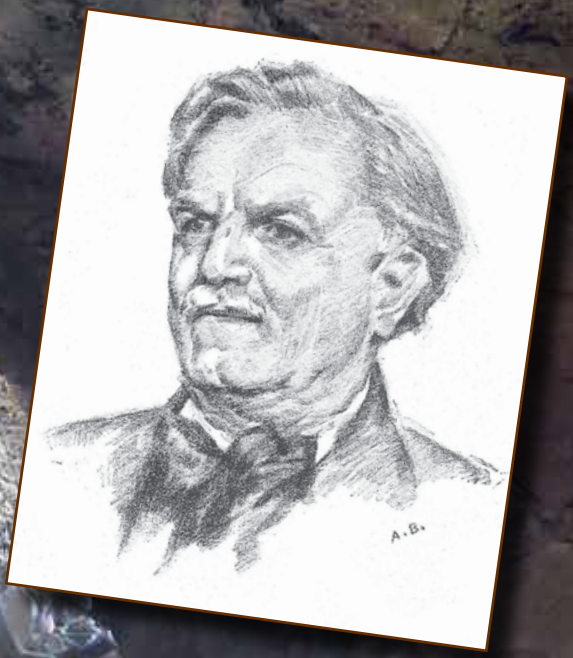

**Les femmes, les violences sexuelles et les pratiques de séduction,** Jean-Gabriel Pieters
**La « Generala »,** de Jan Castagno, le document en occitan
**Une injure antisémite au XVII^e^ siècle,** Henri Teisserenc
**La réforme en Haute-Auvergne,** Elsie Zastrizny
**Une nouvelle tour bermonde à Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (30),** Michel Wienin
**La soie en montagne,** Robert Peladan

# Sommaire


- **Actualités de la recherche historique,** p. 3
- **Les femmes, les violences sexuelles et les pratiques de séduction,** textes proposés par Jean-Gabriel Pieters, p. 6
- **La «Generala», de Jan Castagno, le document en occitan,** proposé par Marinette Mazoyer, p. 8
- **La réforme en Haute-Auvergne, le village de la Gazelle** par Elsie Zastrizny, p. 12
- **Une injure antisémite au XVIIe siècle** par Henri Teisserenc, p. 16
- **Une nouvelle tour bermonde à St-Sébastien d'Aigrefeuille** par Michel Wienin, p. 19
- **La soie en montagne** par Robert Peladan, p. 21

**Jean André, bourgeois de Pont-de-Montvert,** notes de Roger Cuche, p. 26

**Nous avons reçu,** p. 28


Photo de couverture :
- Portrait de Jan Castagno
- Planche scolaire sur la soie, années 1950.
- Meurtrière de la tour Bermonde. Noter l'arc de recouvrement asymétrique en demi-croissant. Dans le fond : sommet de la Can au-dessus d'Anduze et le Pic Saint-Loup. Photo Michel Wienin

*Vue du hameau de La Gazelle, photo de Elsie Zastrizny*


**LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS**
**L.C.C. - FONT-VIVE**
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac



**Fondateurs :**
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
**Présidents honoraires**
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

**Bureau :**
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Président : Michel Wienin
Secrétaire : Marinette Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Frédéric Boyer et Paul Mazière
Chargé des hors série : Robert Laganier

**Conseil d'administration :**
Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Richard Bousiges, Frédéric Boyer, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

**Comité de rédaction :**
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marinette Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

**Conseil scientifique :**
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.



**Courrier postal :**
L.C.C. Font-Vive,
3, Grand Rue, 30450 Génolhac
**Courriel :** contact@cevenols.fr
**Téléphone :** 07 81 88 88 36
**Site Internet :** http://www.cevenols.fr



Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.


La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.



**Directrice de la publication :**
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par Com'impact, 62 avenue Jean Chaptal, 30340 Méjannes-Les-Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 €
Adhésion de soutien : 8 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 €
Abonnement + adhésion de soutien : 30 € minimum

Chèque bancaire ou postal
(CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 PSSTFRPMON
3, Grand Rue 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.


## Agenda

**25 août : Assemblée générale ordinaire** à Maison Rouge, St-Jean-du-Gard. Merci de remplir la fiche ci-jointe si vous désirez participer, notamment pour le déjeuner.
**Début octobre (date à fixer) : balade d'automne** à Durfort, animée par Stéphane Allut
**29 octobre : Comité de rédaction et conseil d'administration** à Génolhac
**Novembre, date à fixer : une conférence de Jean-Claude Hélas** sur « Les Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem en Gévaudan » à Alès ou dans la région.

**Nouvelles parutions du Lien des Chercheurs Cévenols**
Dans les publications du L.C.C., sortie cet été de deux hors série :
**N°70 : *De l'Auvergne aux Cévennes ou ces Cévenols venus d'ailleurs,*** par Elsie Zastrizny
**N° 71 : *Chantier de jeunesse, le groupement 18 Assas au Vigan,*** par Madeleine Souche.
Et enfin **réédition du n° 65, « La franc-maçonnerie dans le Gard septentrional »** par Gabriel Liotard et divers auteurs.

# L'actualité de la recherche historique

**BnF Gallica :**
les notaires cévenols, plutôt Cévennes centrales et septentrionales, rien pour l'instant sur le Vigan.
Registres de notaires d'Anduze, Gard. (1400-1529)
BnF NAL 1723 - V. Jean Michel (1445-1446)
http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc700425/cd0e135
http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10033688s

**Aux archives départementales de Lozère :**
Une exposition du 6 mars au 31 décembre 2018 : PAS D'HISTOIRE SANS LES FEMMES[1]

***Des femmes inconnues***

En Lozère, pays rural, la quasi-totalité des femmes habitaient autrefois à la campagne. Elles vivaient à l'ombre d'un père puis dans celle d'un mari. Effacées, parfois soumises, elles s'activaient dans les champs, à l'atelier, à la boutique. Les femmes ont toujours travaillé. Le ménage, la lessive, les soins aux enfants… constituaient des charges aussi lourdes mais tellement banales qu'on finissait par ne plus les voir… La vie était encore plus difficile pour la jeune femme qui s'était laissé abuser. Abandonnée par son amant de passage, chassée par sa famille, elle n'avait d'autres ressources que de placer son enfant à l'hospice. Entrecoupée de conflits meurtriers, la vie était rude pour les femmes. Après les guerres de Religion, elles ont connu les tourments de l'époque révolutionnaire, les guerres napoléoniennes qui leur enlevaient leurs époux et leurs enfants. Le tocsin de l'été 1914 en a fait des chefs de famille qui ont dû assurer la marche du pays. Le second conflit mondial leur a apporté son lot de souffrance et l'histoire de La Lozère est féminine sans aucun doute. La vie de toutes ces femmes qui ont connu les souffrances, les abus, la détresse, les privations nous est connue par les documents d'archives publiques ou privées, les témoignages, les souvenirs de leurs proches. Elle appartient à l'histoire, mais pendant des siècles seules les tâches quotidiennes leur ont été réservées. Rares sont les femmes qui ont pu s'en détacher et exercer leur talent dans d'autres domaines réservés exclusivement aux hommes. Ce sont à quelques-unes de ces femmes-là que les Archives départementales rendent hommage dans le cadre de l'exposition : « Pas d'Histoire sans les femmes, des personnalités qui ont marqué la Lozère ».

Chacune, dans des domaines aussi divers que la politique, l'économie, le social, l'éducation, la religion, l'art, est sortie de l'ombre, au nom d'un idéal, pour le bien de tous, du Moyen Âge à nos jours.

Plusieurs trobairitz ont vécu dans notre région : Iseut de Chapieu, Almoïs de Châteauneuf, **Azalaïs d'Altier** laquelle appartenait à la prestigieuse famille d'Altier dont les ruines imposantes du château dominent encore le village.

Comment ne pas être sensible à l'obstination et à la fougue de **Marie de Crussol**, pourtant lourdes de conséquences, qui au début des guerres de Religion, a décidé de venger son époux assassiné lors de la saint Barthélémy (24 août 1572).

Le courage de la prophétesse protestante **Françoise Brès** force l'admiration. Pendue à 29 ans, son exécution laisse une forte empreinte dans la mémoire collective cévenole et annonce la guerre des Camisards (19 janvier 1702).

1 Dossier de presse à télécharger sur le site http://lozere.fr/sites/default/files/upload/00-actualites/documents/dp_expo_femmes-2.pdf

**Sophie de Lamartine,** sœur du poète, épouse d'Édouard de Ligonnès, femme de talent, exerce son art dans le dessin (1802-1863).

Le dévouement de **Nathalie Touzery,** Supérieure du couvent de la Providence à Mende, à la cause des orphelines, est exemplaire (1849-1932).

Quelle énergie a-t-il fallu à **Marie Gabrielle Bonnefous** pour créer une ménagerie qui est à l'origine d'un des plus célèbres cirques de France (1863-1954).

L'américaine **Margaret Rives-Nichols** (1872-1949) épouse en 1895 Pierre Pineton de Chambrun et s'inscrit pleinement dans la tradition philanthropique de cette célèbre famille. Elle maille le territoire lozérien de dispensaires antituberculeux et elle dote le département d'un préventorium à Antrenas.

**Marthe Boissier** (1877-1964), fille d'agriculteurs incarne la réussite de l'école de la République. À sa retraite, elle se consacre à sa passion, la poésie.

**Marguerite Sirvins** (1890-1957), internée en 1932 à l'hôpital psychiatrique de Saint-Alban pour schizophrénie, se passionne pour la création artistique. Ses oeuvres ont rejoint, dès 1976, la Collection de l'Art Brut à Lausanne (voir notice complète ci-dessous).

Après son mariage avec le chauffeur de Marcel Proust, **Céleste Gineste** devient Céleste Albaret (1891-1984). Domestique de l'écrivain, dotée d'un grand dévouement à son égard, il voit en elle non seulement sa confidente, mais aussi sa secrétaire.

**Maria Galvier,** ancienne résistante (1890-1974), devient en 1945 l'une des premières femmes de France à porter l'écharpe de maire à Albaret-Sainte-Marie.

**Émérantienne de Gaudin de Lagrange** (1904-1994), résistante de la première heure, œuvre à la Libération pour implanter en Lozère un parti démocrate-chrétien.

Première femme consacrée pasteur de l'Église réformée de France, **Élisabeth Schmidt** (1908-1986) débute en 1935 comme assistante de paroisse à Sainte-Croix-Vallée-Française. Son parcours symbolise le combat pour l'accès féminin au pastorat.

**Hélène Fielbard** (1909-2011) avec son mari, Henri Cordesse (un des chefs de la Résistance) fait partie des enseignants engagés contre les nazis dès 1941. En 2005, tous deux sont reconnus «Justes parmi les Nations».

Dans la nuit du 2 janvier 1941, deux sœurs **Marthe** (1919-1941) et **Pierrette** (1921-1941) **Dupeyron** sont mortes dans la neige, en pleine tourmente, victimes du devoir pour avoir voulu regagner l'école de La Vayssière (commune des Bondons, 1200 m d'altitude) où Marthe était institutrice.

**Suzette Agulhon** (1921-2006), agent dactylographe à la sous-préfecture de Florac en 1943, rejoint le N.A.P. (Noyautage des administrations publiques), ce qui lui permet de pouvoir aider les résistants.

**Janine Maurin,** épouse Brager (1924-2011) participe localement aux activités de la J.A.C. (Jeunesse agricole catholique) puis en devient la présidente nationale. En 1963, elle fonde la Coopérative des artisans et paysans de Lozère puis, en 1978, Lou grel (Groupement rural d'expression lozérienne).

**Janine Dupret,** épouse Bardou (1927-2008), agent d'assurance à Chanac, est élue conseillère municipale en 1972. Son action politique la propulse à la tête du Conseil général en 1985. Elle devient sénatrice en 1994. Femme intelligente, volontaire, sensible, elle fut très dévouée pour le département qui l'avait adoptée. (extrait du dossier de presse).

---

***Marguerite Sirvins, une patiente du centre psychiatrique de St-Alban (Lozère)***

Née à Badaroux hameau de La Canourgue, en 1890, paysanne, Marguerite est atteinte de troubles schizophréniques à l'âge de 40 ans. Elle est internée à l'hôpital de St-Alban. Dans les années 1940-1950, des artistes tels Jean Dubuffet s'intéressent à la production artistique de patients internés, des fous, des emprisonnés, sans formation artistique. Paul Éluard s'est réfugié pendant la guerre à l'hôpital de St-Alban où il a découvert les oeuvres de patients dont la production était soutenue par le docteur Bonnafé, adepte de la psychothérapie institutionnelle, qui donne toute leur place aux activités créatrices des patients[2].

Marguerite Sirvins a créé avec ce qu'elle a trouvé : bouts de fils et tissus, en se servant des techniques apprises, la broderie et le crochet. Le Musée d'Art brut de Lausanne conserve 5 de ses œuvres. À la page suivante, une scène champêtre où l'on distingue des personnages assis dans l'herbe autour d'une mare. Sa technique de broderie (le point lancé) ressemble à des coups de crayons de couleur réguliers

2 Wikipedia, centre hospitalier François-Tosquelles.

pour remplir complètement les formes, verticaux, horizontaux ou obliques selon le dessin. L'ensemble des arbustes est particulièrement vivant.

*Marguerite Sirvins*
sans titre, entre 1944 et 1957
broderie, fils de soie multicolores sur toile
31 x 45 cm
photo : Charlotte Aebischer, Atelier de numérisation – Ville de Lausanne
Collection de l'Art brut, Lausanne
no inv. cab-562

Mais son chef-d'œuvre est sa robe de mariée, celle qu'elle aurait aimé porter pour son mariage, composée de points au crochet avec des fils tirés de draps. Le modèle est tout à fait à la mode des années de la guerre et de l'immédiat après-guerre, à mi-mollets, une époque où le tissu était rationné. Cette robe parle de toute cette période où il a fallu récupérer, recycler et transformer faute de matériel. Durant sa jeunesse et jusqu'à son internement, Marguerite a dû longuement repriser trous des chaussettes et coudes des chandails, tricoter gilets et culottes, crocheter des rideaux et des napperons, broder des initiales sur des mouchoirs ou décorer le manteau de la cheminée d'une fresque décalquée dans un magazine de l'époque. Détricoter des ouvrages mités ou feutrés pour récupérer la laine, retourner la capote militaire du grand-père pour y découper un manteau moins élimé, retoucher une robe de la grand-mère et se servir des draps troués pour en « rapetasser » d'autres ou boucher le trou d'une chemise voilà le quotidien des soirées d'hiver ou de la garde des vaches, des paysannes. Une vie d'économie à ne rien laisser perdre, ni perdre son temps. Sa robe de mariée est l'exemple type de « faire du neuf avec du vieux », mais un neuf incroyablement stylé, une robe en « dentelle » de crochet, en l'absence de dentelles. Les points employés sont la bride, la double bride, plus ou moins serrés pour donner des reliefs, le point de filet qui relie le tout, incluant de jolies rosaces et des feuilles. Des modèles qu'elle avait pratiqués. Bien que les points ne soient pas traités horizontaux, et qu'il y ait de nombreux endroits où elle a travaillé verticalement et obliquement, tout est pourtant cohérent dans un plan d'ensemble.

Avec cette longueur de robe (93 cm) on peut approximativement fixer sa taille à 1m 50-55.

*Marguerite Sirvins*
sans titre, entre 1944 et 1957
dentelle réalisée à l'aiguille avec des fils tirés de draps usagés
98 x 34 x 27 cm
photo : Henri Germond
Collection de l'Art brut, Lausanne
no inv. cab-564
Photos avec l'aimable autorisation du Musée d'Art brut de Lausanne.

Marie-Lucy Dumas

# Les femmes, les violences sexuelles et les pratiques de séduction

**Textes choisis par Jean-Gabriel Pieters**

Les actes notariés recèlent des actes de réparation concernant les femmes et les violences sexuelles qui débouchent en général sur une grossesse. Au hasard des documents on constate souvent que la séduction patronale est toujours présente et met les femmes en difficulté, restant seules à gérer l'opprobre de leur situation et ses conséquences, même si des procès rares s'ensuivent. Le procès d'Izabeau est à cet égard singulièrement actuel. Jean-Gabriel Pieters qui fréquente assidument les archives notariales a relevé un certain nombre de cas, avec lequel nous commençons ici une chronique régulière. La mise en français moderne et les intertitres sont de la rédaction.

Marie-Lucy Dumas

***1) Déclaration de grossesse*** *(selon l'édit de 1556 )*

« *Au XVII^e^ siècle, la fille séduite à laquelle un édit de 1556 avait fait l'obligation de déclarer sa grossesse* (mais sans dire à qui, d'où en partie son inapplication) *peut toujours obtenir des frais de gésine et la prise en charge de l'enfant* ».

En 1792, la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (Olympe de Gouges) réclame dans son article XI, le droit pour les femmes de désigner le père de leur enfant :

*La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de la femme, puisque cette liberté assure la légitimité des pères envers les enfants. Toute Citoyenne peut donc dire librement, je suis mère d'un enfant qui vous appartient, sans qu'un préjugé barbare la force à dissimuler la vérité ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.*

**Juillet 1559,** Examen de Claudia Cartier, veuve de Guillaume Hugo, de Saint-Laurent de Carnols

*Lad. Claudia ... après avoir juré dire la vérité, comme luy a été enjoint, à peine d'être punie ... a dit qu'elle est enceinte puis trois mois ou environ* ». Elle est veuve depuis deux ans et demi. « *Interrogée à qui est l'enfant dont elle est engrossée, a dit que c'est un homme estrangier que lui a promis prendre l'enfant qu'elle fera, aidant Dieu, pourvu qu'elle* [ne] *le dénonce point, comme lui a défendu, par quoi ne le décèlera* [ne le révèlera] *point ...* ».

*Bernard Blancard notaire de Cornillon (Arch. dép. Gard, 2 E 1 111 )*

Commentaire : elle a accepté de donner l'enfant à cet homme, en contrepartie de sa non dénonciation.

***2) Anne : obliger à une reconnaissance de paternité ?***

*Jean Chastanier notaire de Saint-Ambroix (Arch. dép. Gard, 2 E 51 265, non folioté )*

**14 juin 1623**

*… devant Jehan Delort baille de Saint Brez pour le seigneur comte du Roure au lieu de Dieusse, maison de notre habitation, Anne Saborine fille a Jehan, assistée de Jehanne et Suzanne Saborines ses sœurs et de Raimond Saborin son frère du lieu de La Boissiere … Avec Jehan du Fotanieu fils a feu Anthoine de Montanhac où étant, lad Anne Saborine nous aurait réputé que Jehan du Fontanieu, sous promesse de la prendre en mariage, aurait connu & abusé d'icelle. L'ayant connue charnellement depuis six mois qu'ils auraient fréquente ensemble tant en la maison dud Jehan Saborin son père qu'en divers lieux par diverses foys, étant enceinte de l'œuvre d'icelui, et étant lad Saborine ce jourd huy seule avec du Fontanieu au lieu de La Boisiere, au devant la maison de son père, auraient été trouvés lesd Anne Saborine & du Fontanieu communiants charnellement par Jehanne & Suzanne Saborines.* [pris en flagrant délit par ses sœurs et dénoncés par elles].

Le père, sieur de Fontanieu, refuse le mariage …

*Et a déclaré lad Saborine qu'elle se rend prisonnière avec led du Fotanieu sous l'autorité de justice jusques à ce qu'il soit connu par icelle dud mariage en cas que led du Fotanieu viendra à s'évader* [Anne craint que le galant ne lui fausse compagnie…]

*Surquoy nous, bayle auraient ordonné que lesd du Fontanieu et Anne Saborine demeureront arrêtés dans notre maison aux despens* (aux frais) *de lad Saborine jusques à ce qu'il soit plus a plein connu et ordonné sur leur élargissement* [que l'on sache mieux quoi faire, le bayle se charge de les surveiller ?]

. . . . . .

**17 juin 1623**

*Nous Delort bailhe aurions été requis par Jehan de Fontanieu qui aurait demeuré en liberté dans notre maison, arrêté avec* [par] *Lois Saborin avec bon traitement … Anne Saborine pleurant amèrement nous aurait répété qu'ayant led Fontanieu abusé d'elle qu'avant de permettre au Fontanieu son congédiement* [s'il était libéré] *qu'elle se tuerait ou ferait excès -*

*Et craignant d'excès aurions ordonné que lad. Saborine & du Fontanieu se retireront devers mondit seigneur le comte, leur faire de plus administrer justice et pour garder* [se garder, se prémunir] *que entre led parties n'y eut excès, les aurions fait accompagner par Lois Guiraud dud S^t^ Brès et par Remond Saborin frère de lad Saborine au lieu de Bane, lieu d'habitation dud Seigneur comte.*

*Du mand^t^ dud m^e^ Delort bayle*

*Chastanier greffier*

**15 juin 1623 :** pour Anne Saborine : Fontanieu accepte de reconnaître l'enfant et de payer une amende

*Au lieu de Dieusse dans la maison de M^e^ Jean Delort bayle par devant M^e^ Jean Delort son fils commis, Jehan du Fontanieu fils a feu Anthoine de Montanhac assisté de Jean Mathieu son oncle dud lieu, sachant ce jourd'huy* [que] *Anne Saborine filhe a Jean de La Boissiere paroisse de Saint Brès, avoir ce jourd huy fait plainte contre Jean du Fontanieu : avoir este connue charnellement et estre enceinte de l'œuvre d'icelluy.*

*A la réquisition de lad Saborine, Fontanieu a declaire & promis a icelle reconnaissant sa faute, de prendre & nourrir l'enfant s'il vient en nativité, satisfaire au seigneur comte du Roure l'amende a icelui due à raison de ce. Et payer a lad Saborine qui sera ordonné par le seigneur comte ou ses officiers. Et a ceffins a oblige sa personne & biens etc.*

*Guillaume Chastanier notaire de Saint Ambroix ( 2 E 51 289, fol CLii v° à fol CLV )*

**29 novembre 1630,** testament de Jehan Sabourin du lieu de La Bouissiere, paroisse de St Brès, Anne reçoit peu, et on ignore si elle s'est mariée…

… Le père lègue divers biens à ses filles Isabeau, Suzanne et Jacquette. Et à Anne :

*Item a donne & lègue à Jacquete & **Anne Sabourine** ses filhes & à chacune d'icelles la somme de dix sols que a voulu leur soit payée par son héritier bas nommé Immédiatement après son décès.*

***3) Izabeau : abus sexuel par personne détentrice de l'autorité***

*Gaspard Chastanier notaire de Bouquet et Lussan (Arch. dép. Gard, 2 E 61 217 )*

**21 avril 1664**

Transaction entre Yzabeau Peladanne & noble Pierre de Castel Viel

*Une poursuite assidue par le sieur de Castel Viel*

*… Comme ainsi soit qu'il y ait procès & différant pendant en la cour ordinaire du lieu d'Euzet diocèse d'Uzès entre Yzabeau Pelatane fille de Jaques & de Jeanne Reynaude du même lieu, demanderesse en cas d'excès & défloration de son honneur a elle, joint le procureur juridictionnel en lad cour d'une part, et noble Pierre de Castel Viel habitant dud lieu d'Euzet intimé & défendeur d'autre, sur ce que … sur la fin du mois de juin dernier, elle ayant été envoyée par noble Guerin d'Azemart, où elle demeurait pour servante, à une sienne métairie appelée de Colombier, juridiction du présent lieu, pour tirer le lait des chèvres et faire les fromages, led sieur de Castel Viel l'aurait souvent venu visiter a lad. métairie & fortement sollicitée d'amour. A quoy elle aurait aucunement résisté jusques a ce que l'ayant, un jour sur le commencement du mois de juillet dernier, rencontré seule dans une chambre de lad. métairie et de plus fort sollicitée d'amour, elle aurait enfin adhéré a la volonté dud sieur de Castel Viel. Lequel l'aurait non seulement connue charnellement mais qui plus est rendue enceinte de ses œuvres dont elle s'est délivrée d'un fils depuis le septième de ce mois, a raison de quoy elle aurait mis en prévention [attaqué en justice] led sieur de Castel Viel par devant les officiers ordinaires dud lieu d'Euzet.*

Isabeau porte plainte, les arguments du sieur de Castel Viel :

*… Sy bien qu'elle prétendait pour ration* [raison] *de la réparation dud excès & défloration de son honneur, de faire condamner aux peines de droit led sieur de Castel Viel*

*lequel d'autre part disait pour sa justification* [que] *lad Peladane avoir été induite & subornée par les ennemis dud sieur de Castel Viel de porter contre lui cette fausse accusation de laquelle* [il] *prétendait se faire relaxer avec dépens & amende comme calomnieuse et faite seulement pour troubler son mariage et le mettre en mauvais ménage avec sa femme.*

De Castel veut éviter le scandale, il fait payer le patron d'Isabeau !

*… Et désirant éviter les frais et suites de ce procès*

*a cette cause, par devant moy notaire royal soussigné,* (les parties) *ont par l'entremise des amis communs renoncé et renoncent aud procès ses circonstances & dépendances a tel effet qu'il demeurera étant supprimé & aboli et n'en sera fait désormais aucune poursuite.*

*Item a été transigé convenu accordé la stipulation et acceptation que dessus intervenant que pour tous les dépens dommages & Intérêts prétendus par lad Peladanne en conséquence de la défloration de son honneur, led sieur d'Azemart au nom qu'il procède sera tenu, comme il a promis de payer a lad Peladanne la somme de Cent Vingt livres lors qu'elle viendra a se colloquer en mariage,* [ou chaque année en cas de non mariage, la somme de 12 livres].

*Et outre cela led.t S^r^ d'Azemart fera nourrir & élever a ses couts & dépens l'enfant dont lad Peladane s'est accouchée. Et moyennant ce, lcelle du consentement de son père a quitté & quitte led sieur de Castel Viel de toute accusation procès & poursuites …*

À suivre ….

# Le texte en langue d'oc,

**proposé par Marinette Mazoyer**

## La « generala» en Cevenas
## De Jan Castagno

L'auteur raconte ici l'annonce à Alès de la mobilisation générale pour la guerre de 1914.

Né à La Vabreille, a habité Fontanes, Saint-Hilaire ; apprenti imprimeur à Montpellier, Jan Castagno est devenu typographe à Alès, puis maître imprimeur. Il publie des journaux dont *Le pays cévenol, Cacalacà* en langue cévenole. Auteur de livres nombreux : *La Mielado, Vitourino, E zou! Tabò, Grumos e Rires dins lou Sang, Lous fousels d'or* et d'un bon nombre de petits livres, tous écrits en languedocien alésien.

Sus lo lindau de mon ostau, coma quitave lo pintre Marguerite ambe quau aviái tengut sorga sus los eveniments graves dau jorn, e qu'el veniá sota lo nas de me rire, perço qué veniái de i dire que jamai nos escapariam d'aquela banda de bregands, de sacripans, de Bòches, d'Alemands orgulhós coma se tot èra a lus ! Sauvatges, a quau van coma un gant, las guèrras… e que, ben donc siam a lus guèrra, a l'òrra guèrra… a l'infernala guèrra!!! (çò que sentiái pas qu'a mos nèrvis tibats…)

Lo trompetaire de la vila s'aplanta au canton de la plaça, de la Nauta Plaça Sant-Jan, claron en man…roge coma un caban d'evèsque, tèsta nusa, esbofarinat, espalancat, cambas e còrs tremblants coma de jalarèia…

Aquí, susós, pautut coma un canard, l'òme emboca l'otís a tot azard e bofa las nòtas fatalas de l'espaventa generala : *La Generala :*

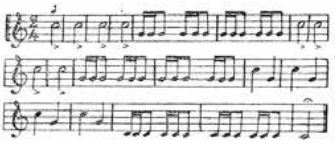

Dins la calorassa d'agost, dins lo reganèl dau sorelh, dins la chaumassa d'aquel maudit jorn malastrós, petan sus las muralhas das ostaus de còps de malh sus de caissas de mòrt peiladas! Ò bruch crudèl ! Ò bruch crudèl ! Ò malastrada!

Als quatre sauts un fum de monde en grand esmòi s'es acampat a l'entorn dau vièlh trompetaire. L'òme a botat sota son braç son claron que drinda de clas, e desplega un bèl papieiràs que pòrta ennaut, patriotic imatge, dos bèus drapèus francés encrosilhats.

D'una votz que voldriá pus fòrta, mas que pardí, demòra mièja mòrta, lo cridaire legís… l'òrdre, - ò, cort ! - legís l'òrdre sens remission, de mobilisacion…

D'a mesura que los mots siblan, e los mots siblan (coma siblaràn lèu amont, amont, a las frontièiras alsacianas las balas primierencas) totes los alesencs, las alesencas, nos espinchan, e nos cercan, e nos sarran, e nos tòcan, e totes aquí demòran pentits, desalenats, estabordits, gipas.

Los uns, qu'avant deman seràn soldats, barran lo ponh, sarran de dents, ferotges, se vei que veson roge... Las femnas, mudas, an als uèlhs de sornas lagremas cosentas; los enfants ausan pus parlar... los vièlhs an lo pitre peilat. Quauques soldats dau 40 èma qu'escotavan, los braç crosats, sens marmolhar, escampan d'un còp de man net lus quèpi darrièr lus cap naut e s'escabartan, volontoses e fataus.

Lo cridaire, el, pechaire, sa dicha acabada, de caire part a l'escorsa, lo bon vièlh, cridar pus luènh l'abrutissent rampèl.

Mas, lèu e lèu tota la vila, ma vila, Alès, de longa tant tranquila, sembla un vertadièr formiguièr; mai que jamai se sent qu'es una granda familha, ont uèi, un fremiment de mòrt grasilha.

Ieu, vitament rintre au fogau; (me sembla pas lo mème mon ostau!...) De qué i a de cambiat dempuèi tot ara? Ma filha va plorar, ma femna charra, mon garçon qu'a vint ans nos ditz : «Mon torn s'avança! morirà que lo pus malaut : Viva la França!»

Darrièr un nivolàs lo sorelh s'es rescons... De guèrras qu'aurai vist aquesta farà dos... e la tresena onte ieu ère.

La guèrra! A ! Misèra !

... De gents apallits fan pinchon e van, parlant naut, afairats; lus votz a quicòm de novèl ... tremòla. Un òme joine azarda una babiòla que fai plorar- pas rire- quauquas dròllas. El ris, - se vèi que ris per se balhar coratge.

Mas comisas, las vesinas, se son amassadas au fons de la botiga trista e sauvertosa; acrochonadas, espauridas, semblan de tridas... o mièlhs las fedas d'un tropèl quand lo tonnerre de Dieu tròna, esglajant tot per lo campèstre. Aclatadas, pentidas, mudas, ploran, malur! De rescondeta, sens bruch, las pauras raioletas.

Remete un uèlh dins la carrièira, regòrja (coma un jorn de fièira) de pòble colerós, bregós, nerviós, pietadós... e d'aval luènh lo claron triste que me fai fremir. Dieu m'assiste, fai resclantir l'òrdre de sang...

Lo pòble braceja, charpa; los chins idolan, los cats miaulan e quialan las auto-moventas; Los gens d'armas van a galaup, las autoritats se demenan; tot es en branle, tot carreja.

Mas s'ausís plus una campana!

Sols los relòtges dins l'èr caud d'un pauc pertot sonan quatre oras, indiferents a la foliá, a la bestijassa das òmes!

... Sus la plaça de la comuna, la fola es una mar que fa d'ondadas e bronzís, regiscla, bombís e restontís coma la vertadièira mar emmaliciada. Lo pòble es pas qu'un crid, es pas qu'un cant sacrat!

- Zo ! Sus a l'Alemand perqué tant vòu la guèrra,

...Mas ailai lo claron mai rampèla e nos quitam...

Dins la vila tot es defòra; los talhièrs bèles, pichòts se son clavats... mas las botigas son clafidas de femnas e d'òmes preissats.

Tot soldat que part a besonh de cent bricòlas a emportar : camisas, solièrs, flanèlas, caussetas, mocadors, musetas, pipas, cotèls, viures, cabans...

E se vei cent cobles joines, braç a braç e los uèlhs bodenfles que van faire lus adieusiatz per la vila... precipitats.

E los amics que se rescontran en riguent fòrt s'esquichan los cinc dets, e fièrs, tenon sorga un brieulet:

- Adieu
- Non, au revoir, à Berlin!
- Nous nous battrons pour notre pays.

Aqueles prepaus setanta fes los ausisse davant que de rintrar a l'ostau.

... E vau, vau...estabordit e mitat baug!

Tant i a que quand l'auba poncheja me tròbe amont sus lo sèrre de Sant German...

D'amont, de la cima serena, mos regards veson las Cevenas e mon còr a novèla pena quand ausís dau costat dau Pin, tre que fai jorn, los rataplans de dètz tamborns e los refranhs de las votz jovinèlas, cantant - ò pas de ritornèlas- cantant ambe furia : « *Morir per la Patria!*»

Ara, ailai, per totes los sèrres, per las dralhas, los carreirons, s'ausís de bandas de Raiòus que van au rafla dels tamborns, drapèus en tèsta- las tres colors coma als grands jorns de fèsta-

E das sèrres e das vals de tot caire n'en degolina e de pertot se tamborina; de vèrs Salindres, Sant-Alari, de Sant-Martin, de Sant Cristòu, de Malatavèrna, Sant-Pau, de la Mialosa, de Sostèla , dau Rieu, d'ailai la rota de Banhòu, d'escachonets s'adralhan vèrs la gara.

Lo plan de la gara es comol coma un fièirau un jorn de fièira, comol das mochons de Cevenòus atropelats coma de bedigas en pargue.

... E los trins siblan, los longs trins per un, dos, tres, e quatre, e dètz, e vint!
... Sèm en guèrra! Ben en guèrra!

## *La «générale» en Cévennes*

Sur le seuil de ma maison, comme je quittais le peintre Marguerite avec qui j'avais tenu conversation sur les évènements graves du jour, et qu'il venait de me rire sous le nez, parce que je venais de lui dire que jamais nous n'échapperions à cette bande de brigands, de sacripants, de Boches, d'Allemands orgueilleux, comme si tout était à eux ! Sauvages, à qui vont comme un gant, les guerres... et que, nous étions donc bien à leur guerre, à l'horrible guerre... à l'infernale guerre !!! (ce que je sentais rien qu'à mes nerfs tendus...)

Le crieur public de la ville s'immobilise au coin de la place, de la Haute-Place Saint-Jean, clairon en main... rouge comme un manteau d'évêque, tête nue, essoufflé, éclopé, jambes et corps tremblants comme de la gelée...

Là, en sueur, pataud comme un canard, l'homme embouche l'instrument maladroitement et souffle les notes fatales de l'épouvante générale : *La Générale :*

*( musique )*

Dans la canicule d'août, dans la réverbération du soleil, dans la chaleur étouffante de ce maudit jour malheureux, se répercutent sur les murailles des maisons, des coups de maillet sur des cercueils fermés ! Ô bruit cruel ! Ô bruit cruel ! Ô malheur !

À toute allure un tas de monde en grand émoi s'est rassemblé autour du vieux crieur public. L'homme a mis sous le bras son clairon qui sonne le glas et déplie un grand papier qui porte en haut, image patriotique, deux beaux drapeaux entrecroisés.

D'une voix qu'il voudrait plus forte, mais qui pardi, demeure moitié morte, le crieur lit... l'ordre, - oh ! bref !- lit l'ordre sans rémission, de mobilisation...

À mesure que les mots sifflent, et les mots sifflent (comme siffleront vite, là-haut, tout en haut, aux frontières alsaciennes les premières balles) tous les Alésiens, les Alésiennes, nous observent, nous cherchent, et se rapprochent et nous touchent, et tous demeurent là contrits, sans souffle, hébétés, blêmes.

Les uns, qui avant demain seront soldats, ferment le poing, serrent les dents, farouches, il est visible qu'ils voient rouge... Les femmes, muettes, ont dans les yeux de sourdes larmes cuisantes; les enfants n'osent plus parler... les vieux ont la poitrine serrée. Quelques soldats du 40ème qui écoutaient, les bras croisés, sans murmurer, rejettent d'un coup de main net, leur képi haut sur la tête et s'écartent, courageux et fatals.

Le crieur, lui, le pauvre, sa déclaration achevée, part de côté en toute hâte, le bon vieux, crier plus loin l'ahurissant appel.

Mais très vite toute la ville, ma ville, d'habitude si tranquille, ressemble à une vraie fourmilière; plus que jamais on sent que c'est une grande famille, où aujourd'hui, frémit un bruissement de mort.

Moi, vite je rentre au foyer; (ma maison ne me semble pas la même !...) Qu'y-a-t-il de changé depuis tout à l'heure? Ma fille va pleurer, ma femme bavarde, mon garçon qui a vingt ans nous dit :

« Mon tour avance ! Ne mourra que le plus malade : Vive la France!»

Derrière un gros nuage le soleil s'est caché... cela fera deux guerres que j'aurai vues, ... et la troisième j'y étais.

La guerre ! Ah ! Misère !

... Des gens pâles disent bonjour et vont, parlant haut, affairés; leur voix a quelque chose de nouveau... elle tremble. Un homme jeune hasarde une babiole qui fait pleurer - pas rire - quelques filles. Lui rit, on voit qu'il rit pour se donner courage.

Mes commises, les voisines, se sont rassemblées au fond de la boutique triste et déserte; blotties, apeurées elles ressemblent à des grives... ou mieux aux brebis d'un troupeau quand le tonnerre de Dieu tonne en épouvantant tout dans la campagne. Accablées, tristes, muettes, elles pleurent, malheur ! En cachette, sans bruit, les pauvres petites raioles.

Je jette à nouveau un œil dans la rue, elle regorge (comme un jour de foire) de foule en colère, querelleuse, nerveuse, pathétique... et en aval loin le clairon triste qui me fait frémir. Dieu m'assiste, il fait retentir l'ordre de sang...

Le peuple gesticule, gronde ; les chiens hurlent, les chats miaulent et klaxonnent les automobiles ; Les

gens d'armes vont au galop, les autorités se démènent; tout est en branle, tout déménage. Mais l'on n'entend plus une cloche!

Seules les horloges dans l'air chaud un peu partout sonnent quatre heures, indifférentes à la folie, à la bêtise énorme des hommes!

Sur la place de la Mairie la foule est une mer qui ondoie et gronde, rejaillit, bondit et retentit comme la mer véritable en colère. Le peuple n'est qu'un cri, il n'est qu'un chant sacré !

- Allons! Sus à l'Allemand puisqu'il veut tant la guerre ...

... Mais au loin le clairon bat le rappel à nouveau...

Dans la ville tous sont dehors; les grands ateliers, les petits se sont fermés... mais les boutiques sont remplies de femmes et d'hommes pressés.

Tout soldat qui part a besoin de cent bricoles à emporter : chemises, souliers, flanelles, chaussettes, mouchoirs, musettes, pipes, couteaux, vivres, cabans...

Et l'on voit cent couples jeunes, bras dessus-dessous, les yeux bouffis qui vont faire leurs adieux par la ville... en toute hâte.

Et les amis qui se rencontrent en riant fort se serrent la main, et fiers, échangent quelques mots.

- Adieu!
- Non, au revoir, à Berlin !
- Nous nous battrons pour notre pays.

Ces propos soixante fois je les entends avant de rentrer à la maison.

... Et je vais, je vais... abasourdi et moitié fou!

Si bien que quand l'aube pointe je me retrouve là-haut sur le serre[1] de Saint-Germain ...

D'en haut, de la cime sereine, mes regards voient les Cévennes et mon cœur a une nouvelle peine, d'entendre du côté du [St-Jean-du] Pin, dès qu'il fait jour, les rantanplans de dix tambours et les refrains de voix jeunes, chantant- oh! pas des ritournelles - chantant avec furie : « *Mourir pour la Patrie !*»

Maintenant, là-bas, par tous les serres, par les «drailles», les chemins, on entend des bandes de Raious qui vont au bruit des tambours, drapeaux en tête - les trois couleurs comme aux grands jours de fête -

Et des serres et des valats de tout côté il en dégouline et de partout on tambourine; vers Salindres, Saint-Hilaire, de Saint-Martin, de Saint-Christol, de Malataverne, Saint-Paul, de la Mialouse [Lamelouse], de Soustelle, du Rieu, d'au-delà de la route de Bagnols, de petites troupes se dirigent vers la gare. La place de la gare est pleine comme un jour de foire, pleine de tas de Cévenols attroupés comme brebis au parc.

... Et les trains sifflent, les longs trains par un, deux, trois, et quatre, et dix, et vingt !

Nous sommes en guerre ! Bien en guerre !

Extrait du livre : ***Grumos*[2] *e Rires dins lou Sang*** Imprimerie J. BRABO Alès. Décembre 1919
**Jan CASTAGNO (Albert BRABO)** 1859-1938, Majoral du Félibrige.

Nota : Le texte a été mis en graphie normalisée, certains mots ont gardé une orthographe de l'époque… ou ne se trouvent pas dans des dictionnaires classiques… mais existent.

Esbofarinat : (J. Ubaud) essoufflé
Reganèl : ardeur du soleil (Mistral)
S'escabartar : se disperser (Mistral)
De rescondeta (J. Ubaud) en cachette
Las autos-moventas : les automobiles (un néologisme de l'auteur ?)

1 À traduire par montagne.

2 Remarque sur le titre du livre : en cévenol, **Grumos** ne correspond pas à l'occitan classique homonyme *gruma* = grain de raisin mais est l'aphérèse de *lagruma* = larme. Michel Wienin.

# La réforme en Haute-Auvergne, La Gazelle, village protestant.

**par Elsie Zastrizny**

*Cet article, bien que ne concernant pas les Cévennes, traite d'un sujet très lié aux Cévennes. Il permet de voir comment des populations très minoritaires sur le plan religieux se sont éteintes, suite à la Révocation alors que dans un contexte de presque unanimité protestante elle a pu perdurer. Elsie Zastrizny a travaillé sur l'émigration auvergnate et de Haute-Lozère en Cévennes, un hors série à paraître prochainement.*

La présence protestante en Haute-Auvergne a été une réalité qui reste cependant difficile à appréhender. Un lieu de culte avait été établi dans la montagne du Cézallier, à La Gazelle, où une petite communauté de Réformés essaya tant bien que mal de vivre sa foi.

***Où se situe le hameau de La Gazelle ?***

L'Édit de Nantes accordait aux Protestants des lieux de culte. En Auvergne, quatre consistoires purent être constitués mais pour la Haute-Auvergne, seul le village de **La Gazelle,** dans la paroisse de Ségur (aujourd'hui Ségur-les-Villas) sur les hauteurs du Cézallier, fut retenu, lieu éloigné et d'accès difficile.

La Gazelle est située sur le plateau du Cézallier à mi-chemin entre le massif du Sancy au nord (que l'on aperçoit à l'arrière-plan de la photo) et les monts du Cantal au sud. L'altitude moyenne de ce plateau est de 1000 m. Le climat y est rude, surtout en hiver. Les activités principales sont l'élevage et la production fromagère.

La majorité catholique, suivie par les commissaires du roi, entend sans doute retrancher des villes et même des faubourgs ces protestants hérétiques et les rejeter dans une montagne « réserve » Elle pense aussi sans doute que l'éloignement handicaperait les obstinés, les découragerait et les ramènerait à la seule vraie religion, la religion catholique apostolique et romaine. Pour eux, l'isolement et l'altitude doivent pénaliser cette petite communauté éclatée.

La Gazelle est le seul lieu de culte protestant autorisé en Haute-Auvergne, le 13 septembre 1603, quatre ans après la mise en place de l'Édit de Nantes (1598). Quarante-neuf familles du lieu mais aussi de villages circonvoisins mais aussi plus lointains viendront y pratiquer leur culte sous le ministre du pasteur Astruc. Joël Fouilleron a déjà consacré un article à ce sujet : « La foi gardée, destin d'une minorité huguenote dans les Hautes terres d'Auvergne », (Le paysan, actes du colloque d'Aurillac p. 268/313 – Editions Christian 1989). Cette publication vient faire l'objet d'une nouvelle réédition dans : Le rapport à l'autre dans l'ancienne France. Croyances, cultures, identités collectives (XVI$^{ème}$- XIX$^{ème}$ siècle) par Joël Fouilleron - Presses universitaires de la Méditerranée 2014.

D'après Joël Fouilleron l'éloignement volontaire de cette église protestante de La Gazelle a été finalement pour elle un avantage. Les protestants rattachés à cette église habitaient des hameaux appartenant à deux diocèses différents (diocèse de St-Flour et diocèse de Clermont). De ce fait, les évêques de ces deux diocèses ne s'intéressaient pas trop à eux, du moins pendant le temps qui a précédé la révocation de l'Édit de Nantes.

Il semble que les protestants de la Haute-Auvergne obtinrent quelques années après un autre lieu de culte. En effet au début de l'année 1612, des gentilshommes de la Haute-Auvergne, appartenant à la religion protestante, rencontrèrent à Issoire, Jean de Genicourt, conseiller du Roi et intendant de justice de la Haute-Auvergne et Abel de Coussay, écuyer, député par le Roi pour l'Édit de pacification des troubles. Ils se plaignirent que le lieu de Farges (paroisse de Virargues) qui leur avait été assigné pour soutenir leurs prêches était incommode et d'accès mal aisé et ils demandèrent à pouvoir pratiquer leur religion dans les faubourgs des villes de Murat et d'Allanche. À l'appui de leur requête, ils firent remarquer que c'était douter de

leur fidélité au roi que d'avoir choisi cet endroit isolé et incommode d'accès, ajoutant, avec une certaine impertinence, qu'il n'était pas raisonnable que les catholiques prennent ombrage de leurs assemblées puisque eux-mêmes ne prenaient pas ombrage des réunions des catholiques. Les envoyés du Roi observèrent dans leurs conclusions un prudent attentisme.

**L'église de la Gazelle**

L'église de la Gazelle a été longtemps sans pasteur permanent. Vers 1612 Paul Durant, auparavant à Marvejols accompagne « l'église prétendue réformée » de la Haute-Auvergne. Puis, pendant une cinquantaine d'années elle est tant bien que mal desservie par les pasteurs en charge des communautés d'Auvergne (Parentignat, Pailhat). Ils se contentent de visiter trois ou quatre fois par an ces réformés isolés. En 1673 la Gazelle possède enfin son propre pasteur, un Cévenol, Pierre Astruc originaire de St Sébastien d'Aigrefeuille. Il épouse Anne Gautier fille de Jacques Gautier dit le Vieux de Chabassaire paroisse de Peyrusse. Son ministère sur ces terres isolées n'est pas une sinécure. La difficulté de la tâche est dénoncée à la fois par le pasteur et les curés de ce secteur. Le curé d'Auriac lui-même dénonce « *la grande étendue d'icelle paroisse, en pays de montagne pour la plus grande partie, et extrêmement rude, laquelle paroisse est composée de quatorze paroisses ou hameaux d'une distance considérable* » *(Arch. dép. du Cantal I G7 - 1710)*.

Ministère difficile, obscur et coûteux. Les anciens de la Gazelle avouent : « *notre ministre a mangé de son bien en servant notre église* » *Archives Nationales TT 232 21/7.*

Pierre Astruc essaiera a maintes reprises de revenir dans les Cévennes mais cela lui a toujours été refusé. À la révocation de l'Édit de Nantes il émigre en Angleterre.

Quatre documents importants conservés aux Archives nationales éclairent les conditions de création et d'existence de cette église réformée (*Archives nationales TT 232*).

Une interrogation rémanente subsiste sur l'existence (ou non) d'un temple à La Gazelle. Plusieurs thèses s'affrontent, toutes basées sur la tradition orale.

Certains soutiennent que cet édifice s'élevait à proximité du ruisseau près de l'ancien lavoir, d'autres à l'emplacement de la maison actuelle de Jean Ventalon (cadastre La Gazelle 335 C) dont la position centrale au sein du village mérite d'être soulignée. Enfin, ce serait sous roche Rigal qu'aurait été construit le dit temple. Cette dernière position est majoritairement admise. Cette faveur lui vient du fait que la maison appartenant à la famille Laporte (cadastre La Gazelle 340 C) possède un toit voûté en pierre, unique dans le village. En fait, il est fort probable qu'il n'y ait jamais eu de temple à La Gazelle.

La documentation est formelle : la prière se faisait dans la maison d'un ancien. La mémoire villageoise aujourd'hui disparue a très longtemps désigné la maison de la famille Laporte (de nos jours M. Flagel) comme lieu où se pratiquait le culte, probablement en raison de l'architecture particulière de ce bâtiment ?

*« Il y a dans la sénéchaussée de Riom quatre consistoires ou lieux ou ceux de la RPR s'assemblent pour faire l'exercice public de leur religion…*

*Le troisième se tient à La Gazelle hameau dépendant de la paroisse de Ségur et a aussi été étably dans le même temps et par les mêmes Commissionnaires et est composé de huit familles de paysans dont six demeurent dans la dite paroisse de Ségur et deux dans celle de St Saturnin : le ministre s'appelle Astruc et faict l'exercice dans la maison des anciens et ne subsiste que par la levée que font sur eux ceux de la RPR en vertu de (roulles ?) faicts sans autorité de justice. Il y a trois paroisses dans l'élection de Brioude éloignées de La Gazelle de sept ou huit lieues dans lesquelles il y a dix-huit familles que le ministre va visiter de temps en temps et faire l'exercice en particulier dans leurs maisons n'y ayant aucun temple dans les trois paroisses non plus que dans La Gazelle»* extrait d'un document conservé aux *Archives nationales TT 232*.

Mais il faut aussi souligner la commodité de sa situation pour les habitants du village de Blatteveissière dont plusieurs familles pratiquaient le culte protestant (abjurations des années 1701-1716) et qui se rendaient à la Gazelle par l'antique chemin qui court sous roche Rigal.

C'est là un point qu'on néglige trop souvent. Les anciens chemins de nos montagnes ne sont pas toujours ceux nos routes actuelles, loin s'en faut.

*Le refuge présumé des huguenots*

À titre d'exemple le voyageur venant de Ségur passait au Gué de la Santoire (aujourd'hui le pont de La Gazelle), montait entre les enrochements de Charanzy et abordait le village par L'Esclauze puis la levée du Moulin, « quartier bourru, où se faisait le travail du chanvre, activité lucrative développée par la petite communauté huguenote qui commerçait avec Saint Floret, Maringues et au-delà ».

C'est dans cette maison, qui appartenait à la famille Meynial , que la tradition situe le lieu où se rassemblaient les huguenots. À l'intérieur se trouve une grande pièce voûtée où l'on pense que les cultes étaient célébrés.

Les anciens témoignent : « *Pour faite leur cène, prières, ou pour la discipline, coercition et animadversion sur ceux de la religion delinquantz, ils ont accoutumé n'ayant point de temple de s'assembler en la maison du dit Gabriel Meynial du dit lieu de la Gazelle* ».

En raison de l'éclatement de cette église isolée d'autres maisons particulières dans des hameaux éloignés de la Gazelle servent aussi de lieu de rassemblement occasionnel : la maison des Gauthier à Chabassière dans la paroisse de Peyrusse et celle des Faucher à Bordes. Ces rassemblements « sauvages » en contradiction avec les édits du roi sont très mal vus par les prêtres de ces paroisses qui les dénoncent.

Il faut noter l'existence dans la paroisse de Peyrusse d'une petite école protestante : Jean Gautier de Chabassaire instruit les enfants le jour et les adultes le soir. (Archives départementales du Puy de Dôme I C 7338).

La même tradition orale situe le cimetière protestant dans un petit pré à l'extrémité est du village, au-dessus de l'ancienne étable qui appartenait à Raoul Maronne qui, de son vivant, se plaisait à aller se reposer sous les arbres et disait qu'il allait « faire la sieste au cimetière ». À la Gazelle plus personne ne fait état de ses origines protestantes depuis bien longtemps et il faut remarquer que les noms patronymiques des familles qui y demeurent ou qui y ont vécu au 19ème siècle ne sont pas semblables à ceux des huguenots du lieu. Il y a eu un déplacement de population lié aux persécutions dont furent victimes les partisans de la RPR. La famille Benoit dont nous parlerons plus loin en est un vivant exemple.

*Cimetière protestant*

### *Vers la répression*

En Haute-Auvergne, comme dans les autres provinces, les protestants éprouvèrent des difficultés de plus en plus grandes durant le XVIIème siècle jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes. L'interprétation de plus en plus restrictive qui en fut faite obligea beaucoup de protestants à abjurer.

Joël Fouilleron observe à juste titre qu'après la révocation de l'Édit de Nantes (1685), cette église isolée, privée de son pasteur (émigré en Angleterre) n'a pu s'opposer longtemps au catholicisme triomphant. Toutefois certaines familles ont marqué durablement leur résistance (Témoignage du régent Bellet qui fait état du refus des enfants Meynial de participer au catéchisme).

On connait grâce aux textes du pasteur Benoit la nature des activités des familles protestantes de La Gazelle (Archives privées de la famille Benoît à Juriens en Suisse - cahier du pasteur Élie Gabriel Benoît)

### *Les Benoit, famille protestante de La Gazelle*

Les premiers renseignements dont on dispose sur cette famille remontent à Jean Benoit, né vers 1650 à La Gazelle, il était de religion protestante. Il avait épousé Madeleine Meynial dont il eut quatre enfants. Jean Benoit possédait un domaine à La Gazelle ainsi décrit dans les anciens documents : « *la maison situé en bas du village dans un hameau nommé* « Gomine » *devant la maison un pré nommé Le* « Tanox », *dans la partie supérieure duquel il y avait une serve ou un étang d'irrigation qui avait la forme d'un triangle (il s'agit probablement de l'ancienne retenue d'eau de La Levade) . Un autre pré sur le chemin d'un hameau du nom de Barre (le Barry) désigné sous ler nom de Tauvel, le troisième pré dit des Gouttes, ainsi qu'à un quart d'heure de la maison une petite montagne appelée la Butze (La Buge).* » On remarque que la plupart des noms mentionnés subsistent dans l'actuel cadastre de Ségur. La famille élevait une dizaine de vaches et quelques génisses. Elle s'occupait du tissage des laines ainsi que de draps grossiers, activités que les réfugiés reprirent en Suisse. C'est dans une de ces maisons qu'habitait la famille Benoit. Ce quartier était le quartier protestant.

***Témoignage du pasteur Benoit*** *(archives privées de la famille Benoit)*

Voici comment le pasteur Benoit rapporte l'exil de Jean Benoit : *Jean poursuivant dès longtemps son projet d'évasion, s'y prépara de longue main. Il trouva moyen de réaliser peu à peu son avoir et d'exercer la profession de marchand d'écuelles.*

*Lorsque le moment fut venu d'exécuter son entreprise, il décercla les deux roues de la lourde charrette, puis après avoir pratiqué une entaille tout à l'entour, il y cacha sa petite fortune réalisée en numéraire, puis les cercles furent solidement remis à leur place. La charrette étant ensuite bien remplie de divers objets de son petit négoce, il s'avança vers la frontière accompagné de sa femme et de son jeune fils qui devait, disait-il à ceux qu'il rencontrait, l'aider à vendre sur les foires sa marchandise. Son air de bonhomie et sa simplicité lui servirent de passeport et il parvint sans entrave jusqu'au-delà des portes gardées par la Maréchaussée. Puis il pénétra dans les gorges qu'il faut traverser pour arriver à Genève.*

*Là, comme tant d'autres fugitifs, son premier soin fut de tomber à genoux et de rendre grâces au Seigneur qui l'avait délivré et sauvé de tout danger.*

*Après un repos de quelques jours, il chercha un lieu pour s'y fixer. Un ami lui conseilla de s'établir à Juriens, grand et beau village au-dessus de Romainmotier. Peut-être s'y trouvait-il d'autres réfugiés, dont il était heureux d'augmenter le nombre. Quoiqu'il en soit, il décercla de nouveau les roues de sa charrette, en retira sa fortune, acheta des terres qu'il cultiva avec autant d'activité que d'intelligence* ».

Jean et Gabriel s'installèrent définitivement à Juriens en 1712. L'année suivante ils achetèrent une maison qui appartient toujours à leurs lointains descendants. Le mariage de Jean eut lieu le 15 octobre 1715. Il semble que c'est lors d'une expédition qu'il fit en Auvergne en 1716 que Gabriel, pour sauver sa vie, et peut-être celle de toute sa famille, dût abjurer (Antoine et Gabriel enfants légitimes de défunt Jean Benoit dit « Pleytou » et de Madeleine Meynial ont abjuré le 18 novembre 1716 (registre paroissial de Ségur). En 1719 un acte notarié fut passé à Allanche entre Gabriel Benoit, sa sœur Françoise et leur mère Madeleine Meynial afin de régler la succession de Jean Benoit père, décédé en 1715. Puis Gabriel partit définitivement en Suisse avec sa femme qu'il épousa en août 1720. Il est curieux de voir combien ils furent bien accueillis par la population de Juriens puisque le 11 janvier 1729 ils signèrent avec les autorités un pacte de bourgeoisie.

Plusieurs descendants des Benoit de La Gazelle se distinguèrent par la suite en Suisse :

- Jean-Gabriel Benoit, né en 1741, occupa de 1792 à 1798 le poste de sous-préfet. En 1803 il fut député au premier grand conseil Vaudois.
- Le pasteur Élie-Gabriel Benoit eut le pénible devoir en 1968 d'assister dans ses derniers moments le dernier condamné à mort du canton.
- Auguste Benoit fut député.
- Édouard Benoit, né en 1908, se fit défenseur d'une partie des éleveurs vaudois lors de la guerre des vaches (dans les années 1960) en voulant favoriser l'introduction en Suisse de la race Montbéliarde.

Depuis l'émigration jusqu'à nos jours, huit générations de Benoit se sont succédées. À plusieurs reprises la famille a été prête de s'éteindre, mais vers 1990 le nom des descendants des Benoit de La Gazelle était encore porté en quatre endroits du canton de Vaud (Juriens, Romainmotier, Croy et Thierrens). Il faut souligner que ces familles sont restées fidèles à leur vocation première : l'agriculture.

À partir de 1670, de nombreux autres protestants rattachés à l'église de La Gazelle qui répugnaient à l'exil, n'en avaient pas les moyens, ou devaient subir les dragonnades abjurèrent. Ces abjurations, consignées dans le registre paroissial de Ségur, coururent jusqu'à l'année 1716, époque à laquelle il n'y eut plus, selon le curé de Ségur de protestants dans cette paroisse.

Les familles qui avaient abjuré et qui restèrent sur place ne montrèrent probablement pas un zèle excessif pour faire acte de catholicité.

Le curé de Ségur fit savoir à l'évêque de Clermont, Masillon, en 1735, lors de sa visite pastorale que cinq familles de nouveaux convertis s'acquittaient régulièrement des devoirs religieux.

# Une injure antisémite proférée en 1649

**par Henri Teisserenc**

Pierre Grongnet (Montpellier, 1603-1660) est le frère aîné du pasteur Charles Grongnet qui exerça toute sa vie durant en Cévennes, avant de s'exiler à la révocation de l'Édit de Nantes[1] ; il eut une vie tourmentée ; il était d'un caractère impulsif et exclusif, si l'on en juge par ses diverses démêlés personnels et professionnels, particulièrement avec tout ce qui représentait une autorité établie. Il se marie en 1633 avec la fille d'un pasteur de Valleraugue[2] ; il s'en sépare l'année suivante, « rompt le pacte de mariage », lui restitue sa dot de 324 livres. Il se remarie en 1638 avec Suzanne Ollivier, 16 ans, fille du marchand Pierre Ollivier et de Magdelaine Salomon.

***Travail « au noir » avec des veuves d'orfèvres***

Il n'est pas encore habilité à exercer comme maître-orfèvre à Montpellier quand, en août 1625, il est inspecté par les gardes professionnels qui le surprennent à travailler sans aucun titre « au plus haut » de la maison de son père ; cette remarque n'est pas anodine car les travaux qui méritaient attention et/ou précision nécessitaient le meilleur éclairage possible et étaient donc exécutés aux derniers étages des maisons. Les gardes lui saisissent « outils et bezognes ». En décembre 1631, le duc de Montmorency-Damville lui délivre des Lettres de maîtrise et « fait défense (*interdit*) de lui causer aucun empêchement, l'autorisant à mettre ses armes sur un tapis devant sa boutique » ; cependant ces lettres ne sont pas retenues par le Juge des Monnaies agissant pour la Cour des Monnaies, tutelle des maîtres-orfèvres. Pierre n'accepte pas ce rejet.

En 1632, il passe outre la décision du Juge des Monnaies et s'installe dans la boutique qu'il a prise à bail de la veuve d'un ancien maître-orfèvre ; au lieu d'exploiter le poinçon dont la veuve Aubepierre a la jouissance, il exploite le sien. Aussi, dès le lendemain, il est accusé de tenir boutique sans avoir été au préalable reçu comme maître-orfèvre et on lui saisit « *deux petites cuillers d'argent et un petit jouet avec quatre pendulettes sonnantes* ». En 1634 ladite veuve lui retire l'exploitation du poinçon qu'elle abandonne à la jurande.

La même année, il fait l'objet de poursuites pour retard de paiement du loyer de sa boutique, mais il obtient le retrait des poursuites en promettant de payer une provision de 50 livres, alors qu'il est endetté de 105 livres auprès de sa logeuse « pour depans de bouche ». Il mettra cinq ans à se libérer desdites dettes.

Il est encore saisi en 1635, et poursuivi en 1638, pour travail illicite sous le poinçon d'une autre veuve de maître-orfèvre. Chez un peintre de ses amis les gardes professionnels trouvent « *un jouet faict de fort belle fasson avec cinq pendelettes autour, marqué sur le sifflet des deux lettres «P.G.»* ». N'ayant pas le droit d'utiliser son poinçon qui n'est pas encore reçu, il est condamné à une amende de 25 livres. Il travaille alors sous le poinçon d'une autre veuve, qui lui en retire la ferme dès 1651 ! En 1649, il est encore saisi, d' « *une bague esmalhée* » qui n'aurait pas été au titre légal. En août, nouvelle saisie d'une bague en or à laquelle manquaient des carats pour être au titre ; lui et sa femme n'écourtent un séjour « *es prisons royaux, par prise de corps* » que par le versement d'une caution. Moins de deux mois plus tard, nouvelle inspection par les gardes de jurande !

***Excédés par l'administration des orfèvres, le couple insulte le confrère Ellieul***

Les époux Grongnet, excédés de tant de contrôles

1 Voir notre étude *Les familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands, au temps de l'Édit de Nantes et de sa révocation*. Editions du Lien des Chercheurs Cévenols, Hors-série n°66, 2015, 30450 - Génolhac. Les citations données sans référence sont tirées de l'ouvrage de Jean Thuille, *Histoire de l'Orfèvrerie du Languedoc. Généralités de Montpellier et de Toulouse. Répertoire des orfèvres*…Tome 2, Théo et Florence Schmied, imprimeurs, Montrouge, 1966, pp. 248-250.
Le *Dictionnaire de biographie héraultaise* , sous la direction de Pierre Clerc, Librairie Pierre Clerc, Les Nouvelles Presses du Languedoc, Montpellier 2006, se réfère à cet ouvrage dans l'article consacré à Pierre Grongnet.
Pierre Grongnet a été antérieurement cité dans un ouvrage de l'avocat érudit Émile Bonnet (1863-1942), *Dictionnaire des Artistes et Ouvriers d'art du Bas-Languedoc (Aude, Gard, Hérault, Lozère)*, publié par Jean-Claude et Nancy Richard, 2004.

2 Archives municipales de Montpellier, GG 367, p. 253 ; Archives départementales du Gard, 2 E 73/372, Jean Delapierre, notaire à Valleraugue. Le pasteur cité est Jean Villaret, né en 1603, qui fut nommé « ministre de la parole de Dieu » de Valleraugue en 1627 (Papiers du synode de St-Jean-de-Gardonnenque).

qu'ils prennent pour de l'acharnement, sortent de leurs gonds ; elle traite un garde de « *voleur, larron,… l'auroyt prins par les cheveux et faict effort de l'offenser, continuant de l'appeler voleur, marreau, juif, race de seigneurs, et profferé d'autres injures, de ne gratifier à l'honneur et reputation dudit Curtillis*[3]*. Et sy encore, le dit Ellieul estant survenu et passant par la rue, elle et sondit mary ne l'auroyent attaqué et dict tout hault qu'il estoit un autre volleur, aussy bien que le dit Curtillis et donné la main pour donner audit Ellieul* »[4].

D'après un témoin Pierre Grongnet aurait menacé Ellieul de mort, ajoutant : « *Volleur tu me sàs vengut prenne une bague, ren me la, autrement jeu te pougnardaray* » (l'on notera au passage le mélange des parlers occitan et français). Sa femme aurait à son tour proféré d'autres menaces : « *Je t'arracherois la barbe…et auroyt porté la main sur le visage et la barbe dudit Curtillis et faict effort pour lui arracher le poil et l'auroyt offensé d'avantage sans l'empeschement de plusieurs personnes…* ».

### *Des injures antisémites*

La femme de Pierre Grongnet, Suzanne Olivier, assène à l'adresse d'un garde une avoinée d'injures dont l'enchaînement mérite d'être analysé. Le mot « juif », ici employé à fin d'injure, est précédé de « voleur, maraud » et suivi de « race de seigneurs » ; le « juif » est assimilé au voleur sédentaire et au voleur de passage, et comme appartenant à la « race des seigneurs ». Les « seigneurs » sont donc une race, comme les « juifs ». Comme les « juifs » sédentaires, ils sont voleurs, ou comme ceux qui sont « errants », ils sont marauds. L'accusation de « maraud », déformation dialectale de « matou », a ici une résonnance particulière. « Matou » c'est « grippeminaud le bon apôtre », le modèle de l'hypocrite parfait, du simulateur accompli, du triomphe des apparences sur la réalité et la sincérité du fond. Sous les apparences d'un chat doux ou doucereux, le « matou » est un chasseur aux griffes acérées, quand il choisit de ne plus les cacher. Sous les apparences humaines de leurs vêtements qui les distinguent, les « juifs » pratiquent l'usure pour vendre à des prix injustifiés les pierres précieuses en provenance d'Anvers aux « pauvres » artisans pris dans les griffes acérées du « matou-juif », voilà ce que peut donner une radiographie des propos injurieux tenus par la femme Grongnet ! N'est-ce pas là une résurgence d'une forme classique d'antisémitisme qui parcourt les siècles ?

Les artisans produisent et vivent de leur production, à la différence des « juifs » et des « seigneurs » qui ne vivent que de l'appropriation abusive d'une partie des biens d'autrui, les uns pouvant être courtiers en pierres précieuses, les autres étant chargés de prélèvements fiscaux. Les « services », courtage ou administration fiscale, sont perçus par principe comme des actes injustifiés et qualifiés de vols… Le « seigneur » ainsi assimilé au « juif », s'il est habile, détourne l'accusation populaire vers les « juifs » ; la charge portée contre les « juifs » est alors augmentée de celle contre les « seigneurs » ; elle n'est pas seulement augmentée, mais multipliée, car, pour que le transfert réussisse, il faut parvenir à la fusion des deux charges ; et pour opérer une telle fusion, il faut porter la chaleur à une température extrême qui purifie, d'où la chasse aux « juifs » ici, les pogroms ailleurs.

### *Pierre Grongnet admis maitre orfèvre*

Quelques mois plus tard, le 9 mai 1650, Pierre Grongnet obtient enfin gain de cause sous réserve de remettre son chef-d'œuvre, qui sera exécuté dans l'atelier de son confrère et ennemi Ellieul : « *une bague d'or garnie d'une pierre turquoise de la Vielhe Roche, tailhée et esmalhée de noyr* ». « *Reçu à la maîtrise le 13 juin 1650, pour exercer son art à Montpellier et occuper la troisième place qui viendra à vaquer* », il n'attend pas qu'une place se libère pour prendre pignon sur rue, ni d'avoir obtenu toutes les autorisations administratives, il est vrai alors fort tatillonnes pour utiliser le poinçon dont il a fait déposer la marque. Il « *insculpe son poinçon gravé des trois lettres P.G., et N. au dessoubz, une couronne au dessus* »[5].

### *Mais … il continue à vouloir détourner la loi de la corporation*

En novembre 1653 il est condamné à 12 livres d'amende pour avoir fait travailler pour lui un compagnon engagé chez un confrère ! Comme il refuse de payer l'amende, les gardes le font saisir. Mais en janvier 1655 il contre-attaque en poursuivant les gardes devant la Justice de la Monnaie parce qu'ils refusent de contremarquer ses ouvrages et, en août 1656, il les assigne devant la Cour des Monnaies à Paris pour la saisie infondée de divers ouvrages : « *une salière de trois marcs et demy ; une gondole de quatre à cinq onces ; une vingtaine de cuilhères du poids d'une once et demye la pièce et un cla-*

3 Probablement Raulin Courtillis, d'une famille de Montpellier qui donna des marchands-orfèvres et au moins un maître-orfèvre.

4 Ellieul (1608-1658), dit « le Flamand », né à Ypres où il fait son apprentissage, travaille à Lille, puis à Montpellier. Droogens, orfèvre flamand né à Bruxelles en 1626, travaille pour Jean Faure à Montpellier en 1650, est interrogé dans une instruction ouverte contre P. Grongnet, Archives départementales de l'Hérault, B 484.

5 Archives municipales de Montpellier, GG 332 ; Archives départementales de l'Hérault, B 460, fol. 234.

*vier pour porter les clefs de quatre à cinq onces* ». En décembre, son confrère voisin et ennemi Ellieul l'accuse de s'être introduit chez lui et de lui avoir pris « *un pied de calice d'argent et un ciboyre* » en compensation d'une bague que ledit Ellieul lui aurait subtilisée. Pour ce faire il aurait requis quatre hommes « *armés d'espées, blasphémant le sainct nom de Dieu* ». Il est condamné à être « *prins et saisy au corps, mené et conduict avec sûre garde aux prisons de la Monnoye* ».

En décembre 1658, il est condamné à payer son dû à un apprenti-compagnon, Pierre Coudougnan, dont la famille est une connaissance de la sienne et qu'il avait engagé, pour des travaux à façon qu'il estimait ne pas devoir rémunérer.

***Suzanne Ollivier, sa veuve continue son œuvre !***

Après sa mort survenue le 8 janvier 1660, sa veuve, Suzanne Ollivier, tient encore boutique malgré des anicroches avec les gardes de jurande ; fin 1661, elle est en prison pour avoir vendu à la foire d'Aigues-Mortes une bague en or qui ne serait pas titrée, ce qu'elle conteste, déclarant n'avoir vendu qu'une paire de flambeaux ! À la mort de son mari, Suzanne, qui n'a que 38 ans, épouse Pierre de Villas, médecin veuf, « *bourgeois habitant de S^t^ Hippollite* ». Elle ne fera plus parler d'elle[6].

6 AM Montpellier, GG 369, fol. 106, notaire protestant Guion. Le même jour et dans les mêmes conditions (à Montpellier, après contrat passé aussi le 17 juin devant même notaire : plus qu'une alliance de personnes, c'est une alliance de deux familles, sorte de pacte de famille), Suzanne Grongnet, nièce de feu Pierre, épouse Anthoine de Villas, docteur en médecine, fils de son nouveau mari Pierre de Villas. Un fils de Suzanne et d'Antoine est roué vif à Nîmes en 1705, après avoir été pris dans l'affaire dite du complot des Enfants de Dieu. Une fille épouse le catholique capitaine de dragons Jean Souchet de la Dourville qui est blessé grièvement au visage dans un affrontement célèbre avec une troupe de Ravanel, en janvier 1703.

# *Remarques de Michel Wienin*

Amusante histoire que celle de cet orfèvre assez peu à cheval sur les principes : un bon huguenot avec des pratiques pas très catholiques ( ! )

J'ai par contre un peu de mal à suivre l'auteur dans son interprétation de la série d'injures proférées par la dame Grongnet « voleur, larron… marreau, juif, race de seigneurs… ». Je vois dans cette présentation un contresens par anachronisme, une interprétation trop contemporaine, inapplicable au XVII^e^ siècle.

1) Le mot juif est employé comme une injure à diverses époques et en particulier de la fin du Moyen-Âge au 20^e^ siècle. Tous les dictionnaires donnent le sens d'usurier, escroc. Par contre, au milieu du 17^e^, il n'y a pratiquement aucun juif dans le royaume et en Languedoc en particulier : il s'agit donc de l'usage d'un stéréotype négatif, certes, mais pas d'une injure directement raciste ou xénophobe car la communauté correspondante n'est pas présente. Il y a longtemps que les plus puissants d'entre eux ne gèrent plus les finances du royaume. Je ne sais pas d'où proviennent les pierres fines utilisées par les orfèvres de Montpellier à cette époque mais je ne crois pas qu'il y ait un problème juif à leur sujet. Il faudrait voir dans l'ouvrage de Jean Thuile sur l'orfèvrerie en Languedoc mais je ne l'ai pas.

2) Dans « race de seigneurs », il n'est pas question de race au sens où mot est utilisé depuis de 19^e^ siècle pour désigner un sous-ensemble de l'humanité (ou d'une espèce animale) sensé être doté de caractéristiques particulières transmissibles par hérédité. Dans un texte plus ancien, race = lignée, grande famille, ascendance et descendance… et les caractères allant avec. Sens vieilli en français actuel et souvent limité à la noblesse « de bonne race », conservé en occitan dans un proverbe comme *la raça raceja* qui rend à peu près « bon sang ne peut mentir ».

Je verrais volontiers dans cette expression la traduction d'une imprécation occitane très usuelle : *Mèna de* (*senhur*)… qui se rend aujourd'hui par « espèce de (seigneur).

L'équivalent le plus proche de « race de seigneurs » en français moderne doit être plus proche de « capitaliste », « profiteur », « espèce d'exploiteur (du peuple) »…. Pour moi, aucune connotation raciste au sens actuel là-dedans. On est plus près de la lutte des classes !

3) Le paragraphe insistant sur la relation entre maraud et matou me semble lui aussi aller trop loin dans cette direction. Il s'agit d'une injure qui s'adresse à des gens du peuple, désigne quelqu'un qui vit d'expédients, parfois sans domicile connu, un sens assez proche de l'actuel. Molière, pratiquement contemporain du texte, l'emploie par exemple dans Le Misanthrope :

*Ah ! je te casserai la tête, assurément,*
*Si tu ne veux,* ***maraud,*** *t'expliquer autrement.* (acte IV, sc. 4)

J'ignore si l'étymologie féline dialectale est juste (car il y en a au moins deux autres, dont d'ailleurs une faisant le lien avec l'espagnol *marrane* qui désigne un juif ou un musulman mal converti) mais elle n'est pas locale et à Montpellier, vers 1650, c'est un mot français, venu du « nord », utilisé sans plus de référence au chat qu'on en a aujourd'hui pour ses dérivés maraude ou maraudeur. De toute façon, sauf chez quelques poètes ou érudits, un mot fait référence à un sens usuel et ne renvoie pas à son sens étymologique : je ne pense pas forcément à un instrument de torture quand je parle de travail ! Les deux paragraphes développés sur ce thème sont des considérations psychologiques ou psycho-linguistiques plus qu'historiques dont je ne suis pas persuadé qu'elles soient réellement applicables pour ce qui n'apparaissait que comme une simple comparaison injurieuse.

En conclusion, l'ensemble des injures est très cohérent avec l'accusation de rapacité et de malhonnêteté mais je n'arrive pas à y voir une accusation formelle d'hypocrisie ni surtout de lien direct entre juif et hypocrite.

# Une nouvelle tour bermonde à Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (30)

***par Michel Wienin***

En 2006, un article du regretté P. A. Clément sur les tours bermondes des Cévennes s'achevait sur une liste de sites présentée comme incomplète par l'auteur qui nous conseillait d'en rechercher de nouvelles[1]. À Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, le site du Castellas émerge au sommet d'une butte près du hameau de la Vigne. Racheté en 2012 par la commune, il a donné lieu à un chantier de débroussaillage depuis 2013 en attendant une restauration annoncée sous l'égide de l'Association de Préservation et de Défense de la Vallée de l'Amous (APDVA, siège à la mairie)[2]. C'est à l'occasion d'une simple promenade que j'ai pu identifier la tour partiellement conservée comme de type « bermonde ».

Localisation :

Le Castellas de St Sébastien se situe environ 300 m à l'ouest du hameau de la Vigne et 600 au NE de la Fabrègue (mairie). Coordonnées : 44° 06' 39,4'' N - 3° 59' 55,5'' Est - 333 m.

Le site est constitué d'une double enceinte de blocs (~50 m et ~80 m de diamètre), dont l'intérieur est encombré d'un amas de cailloux calcaires trop petits pour avoir justifié une récupération. Au centre une tour isolée est partiellement conservée. Rectangulaire, d'axe NE-SO, elle mesure à l'extérieur 8,70 m sur 6,50. La hauteur conservée est de 5-6 mètres mais le toit à deux pans en lauzes calcaires recoupe une élévation plus ancienne comportant au moins un étage de plus. De nombreux fragments de tuile creuse jonchant le sol tout autour proviennent probablement de bâtiments accolés plus tardifs.

L'ensemble des élévations est réalisé en moyen appareil de calcaire gris, assez peu résistant, d'origine locale. Il s'agit principalement de bancs associés aux marnes de l'Aalénien (Jurassique moyen, entre 175 et 172 millions d'années) qui constituent le haut de la butte et de calcaires massifs du Lias moyen (Carixien, 191 à 186 Ma) qui affleurent plus bas et autour pour les plus gros blocs. Le haut de la face SO montre quelques morceaux de grès triasique rougeâtre provenant de la rive droite de

1 Clément P.-A. : Le point sur les Tours Bermondes. *LCC* n°146, juill.-sept. 2006, p. 26.

2 http://www.midilibre.fr/2013/10/06/premier-chantier-dans-les-ruines-du-castellas,766250.php
http://www.midilibre.fr/2011/07/22/le-castellas-et-la-dame-d-ales,359701.php

la vallée de l'Amous mais il s'agir peut-être d'une reprise ; par contre, les calcaires siliceux, abondants au voisinage, n'ont pas été utilisés, jugés sans doute trop difficiles à travailler. Les parements sont en moellons soigneusement équarris, assisés et jointifs. A l'extérieur, environ la moitié des blocs présente un bossage rustique (ou d'économie), en particulier sur la moitié supérieure. Cet élément suggère une date de construction au XIIIe siècle. Les moellons de parement sont liés par un mortier de chaux et sable de l'Amous tandis que le blocage de fourrure est noyé dans un mortier pauvre à base de terre, sable et un peu de chaux.

Au seul niveau conservé, les murs de 1,24 m d'épaisseur entourent une salle unique de 4,02 x 6,20 m couverte par une voûte en berceau plein cintre (sommet à 5,60 m) reposant sur une corniche en quart de rond à quelques 3,15 m au-dessus du sol actuel. Elle est réalisée en appareil régulier en travertin, roche vacuolaire provenant de dépôts de sources dont on ne connaît pas de site exploité dans le bassin de l'Amous ; les gisements les plus proches sont au sud d'Anduze (Cordeliers, la Figuière et Veyrac) et ont fourni des matériaux pour la construction de la ville.

- Près de l'angle est, la face SE est percée d'une porte étroite (69 cm à l'extérieur, 80 côté intérieur, pour une hauteur de 2,10 m) couverte par un bel arc roman à claveaux de 84 cm, plus longs que la largeur de l'ouverture, malheureusement en mauvais état ! Sans dispositif de défense particulier, cet orifice communiquait certainement avec une pièce solidement protégée. Il est possible que ce qui nous apparaît aujourd'hui comme le sol extérieur soit en fait une accumulation de remblais et le « rez-de-clapas » intérieur un premier étage comme l'absence d'affleurement du substratum et la présence d'un vestige de mur au sol de la salle peuvent le laisser penser. C'est au moins un niveau de comblement d'un ou deux mètres.
- Environ 2 m plus haut, la face SO qui est percée en son milieu d'une étroite meurtrière (l ≈ 20 cm) dont l'encadrement, en grande partie détruit, était également réalisé principalement en travertin. Curieusement, l'arc en plein cintre de couvrement de la voûte en canonnière -seule partie conservée- est asymétrique, les claveaux, beaucoup plus larges d'un côté que de l'autre, formant un demi-croissant. Cette disposition pourrait correspondre à une fenêtre oblique mais la disparition des piédroits de tuf ne permet pas de se rentre compte.
- Les murs sont creusés de 4 niches (une chacun) presque cubiques dont les sommiers du couvrement forment des corniches en quart de rond, donc assortis à la pièce : 2 éviers à dalle inclinée, rebord et écoulement extérieur autour de l'angle ouest, dont un assez grand (l. et h. 20,98 m, p. 0,52 m) et couvert par une petite voûte en plein cintre, tandis que les trois autres possèdent une dalle-linteau. Les deux niches simples sont en hauteur( (> 2 m). Ces installations plaident pour un usage d'habitation ou de logement.
- Dans l'angle nord, la voûte est percée d'une ouverture en forme de cheminée rectangulaire (~1,20 x 0,65 m) pouvant donner accès à un niveau supérieur aujourd'hui disparu. Sur le mur NE, deux pierres en relief et un alignement diagonal de moellons font supposer la présence d'un escalier à marches en porte-à-faux, détruit, permettant d'accéder à cette ouverture. La présence de cette structure, celle d'une niche sous l'ouverture et l'absence de trace de rubéfaction des blocs excluent toutefois la présence d'un âtre.
- La base d'un mur (simple cloison, haut de citerne ?) isolant l'angle nord est visible au sol, au pied de l'ouverture. Il est long de 2,10 m et distant du mur NE de 1,70 m.
- Une série de trous carrés dans la paroi SE a supporté un plancher au niveau de la niche sud et de la baie SO. Ils n'ont pas d'équivalent côté NO et correspondent à un aménagement tardif.

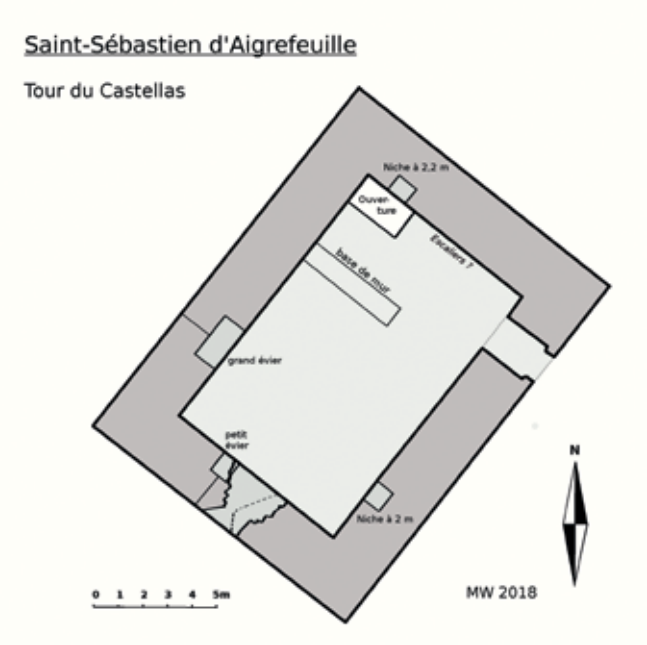


*Plan Tour du Castellas*

La localisation de cette tour est intéressante car elle est implantée sur une butte dominant de 130 m le fond d'une vallée secondaire. On peut invoquer le voisinage des mines de plomb argentifère de

Carnoulès, exploitées périodiquement depuis l'Antiquité[3] mais surtout le fait que la fenêtre perchée est exactement alignée sur l'aval de la vallée de l'Amous, avec vue sur Générargues (3,5 km), Montsauve (4,5 km), Saint-Julien d'Anduze (6,1 km) et, au-delà, le pic Saint-Loup (40 km). Cette remarque suggère fortement une fonction optique, guet ou signaux, s'ajoutant à celles de grenier et de logement.

*Vue extérieure et porte*

3 Daubrée M., *Aperçu historique sur l'exploitation des mines métalliques dans la Gaule* – Notice supplémentaire, Revue archéologique, vol. 41, janv.-juin 1881, p. 201-221.

# La soie en montagne

**par Robert Peladan**

La sériciculture est connue en Cévennes dès le XIIIe siècle. La profession de « *trahandier*, tireur de soie, dévideur de cocons », à partir desquels est formé le premier fil de soie grège y est exercée à Anduze en 1296 par Raymond de Caussargues.

La graine ne pouvait alors, selon toute évidence, qu'être importée d'Italie. Il en fut de même du mûrier blanc, introduit en Provence en 1266 après l'accession au trône de Sicile du comte de Provence Charles Ier d'Anjou[1].

Le seigneur d'Allan (Provence), compagnon de Charles VIII au cours de l'expédition de ce dernier en Italie durant les années 1495-1497, s'approvisionne en mûrier blanc pour en doter sa paroisse[2].

La culture de cet arbre sera rapidement étendue afin d'alimenter les éducations.

Sa vitesse de propagation, la fluidité de la progression de la sériciculture et de l'industrie de la soie en Occident contrastent avec la sédentarisation antérieure de ce pan d'économie durant une très vaste période connue par le biais d'un séduisant entrelacs de légendes permettant d'esquisser le passé.

## *La soie depuis – 3000 avant notre ère, en Chine*

L'élevage des vers à soie, de même que la filature sont exercés depuis au moins 30 siècles avant J.C. en Chine, pays le plus ancien producteur, comme le plus important en volume jusqu'en 1910. Au XXVIe siècle avant notre ère, l'empereur Fou-Hi le pratique lui-même. Il prend des proportions considérables sous le règne de son successeur Hwang-Ti, dont l'épouse Si-Ling-Che, vénérée comme Déesse de la Soie, se consacre à l'éducation des vers. À cette époque, le tissage est connu. Il donne un produit primitif ressemblant à du taffetas, appelé à remplacer les peaux de bêtes pour l'habillement et la coiffure.

La paysanne se vêt d'une inusable robe de soie, textile hygiénique, bon isolant, protégeant autant du froid l'hiver que de la chaleur l'été. La sériciculture est toutefois insuffisamment développée, la qualité des graines laisse à désirer. La production n'excède pas les besoins familiaux: l'esprit d'épargne et de prévoyance, les principes moraux, freinent le développement de cette activité, assurée par les femmes et concentrée essentiellement

1 de Gasparin - « Cours d'agriculture » - Librairie de la maison rustique – Paris de Gasparin - « Essai sur l'histoire des vers en Europe » - 1841

2 Olivier de Serres - « Le théâtre de l'agriculture et mesnage des champs » - Huzard – Paris – 1804-1805

en plaine, dans la zone du mûrier, à proximité des voies de communication, rivières ou chemins.

Les centres d'éducation se situent au Nord, dans le Leao Toung et le Chan Toung appartenant au royaume Han, où la soie est monopole d'État (mais aussi au Sud, autour de Canton). La récolte en est obtenue de variétés parfois annuelles ou bivoltines, mais plus communément polyvoltines, et la durée de l'éducation peut varier de 17 à 22 jours, et jusqu'à 33 à 40 jours suivant les races de graines mises en incubation.

La succession des élevages permet, selon leur numéro, de répartir la récolte entre grainage et filature. L'alimentation de base est la feuille de mûrier blanc, seule espèce connue, mais déclinée en plusieurs variétés (dont Tchchwan, King, Lou, Fou Yang, de montagne), le mûrier de Hou, aliment de la race produisant la soie tsa-li, étant considéré comme le meilleur [certains vers indigènes de Chine, mais aussi Japon, Madagascar… vivent sur d'autres végétaux : chêne, tché (*cudriana triloba*), ailanthe (vernis du Japon) …].

Un petit commerce local se met graduellement en place. Il permet au paysan d'apporter, par voie fluviale ou chemin de terre, la feuille pendant vingt jours, la graine et le cocon durant quinze jours à chaque récolte vers les marchés ouverts par la commune ou un groupe de familles.

## Les routes de la soie

Il faudra attendre 140 ans avant J.C. pour que naissent les routes de la soie : avant l'unification de la Chine, la dynastie Han (-221 + 220) (capitale Chang-An, aujourd'hui Xi 'An) dont la souveraineté est constamment contestée, règne sur cette partie Nord du pays, où les Ouïgours, peuple turcophone vivant en Chine et Asie Centrale, tribu turbulente de « barbares » nomades lui mènent continuellement la guerre.

Au IIe siècle avant J.C. au moins, devant le besoin de chevaux, de troupes, de garnisons, les empereurs créent des convois de caravanes dont le point de départ est la capitale Xi 'An. Par les itinéraires émaillés de caravansérails ouverts depuis cette époque et suivis jusqu'à la fin du XIIIe, transitent ambre, jade, corail, pierres et métaux précieux, armes, musc, porcelaines, étoffes, laque, épices.

Les Chinois ont longtemps été les seuls à détenir le secret d'obtention de la soie. Au Ve siècle, la graine de ver à soie - et parallèlement celle de mûrier - apparaît au Turkestan, puis en Inde, Asie Mineure et Perse. Celle-ci joue le rôle de plateforme pour sa diffusion, sans suite, vers l'Egypte, l'Afrique du Nord, l'Espagne, la Sicile.

Les Romains sont ravitaillés par la Perse. Au VIe siècle, Justinien reçoit la première graine de ver à soie et de mûrier, l'Empire Romain d'Orient crée les premières fabriques, le tissage arrive d'Égypte.

La sériciculture se propage ensuite très vite dans toutes les parties du globe. Elle intéresse l'agriculture – pour l'élevage : cocon et grainage -, la filature, et le moulinage. La production italienne s'accroît à compter du XIIIe siècle dès lors que le tissage s'y développe, et les Lucquois apportent cette industrie en France : au XIVe siècle, les tisserands accompagnent les papes en Comtat Venaissin, puis se déplacent vers Vienne et Lyon, dont le marché prend une importance hors de pair, malgré que les quantités traitées dans cette industrie de caste jusqu'à la Révolution aient eu leur horizon limité aux besoins du trône et de l'autel.

## Les mûriers

La sériciculture s'implante dès la mise en culture des premiers mûriers, dont la feuille constitue l'alimentation du ver à soie. L'espèce importée en Italie au XIII° siècle, et aussitôt répandue, est le mûrier blanc qui se présente sous plusieurs formes ou variétés, dont les plus intéressantes, par ordre de mérite, seraient les suivantes :

- le mûrier rose (*alba rosa*)
- le mûrier colombasse
- le mûrier Moretti (issu de semis de graines originaires des Indes Orientales effectué par le Docteur Moretti, professeur à l'Université de Pavie, en 1815- et qui, de ce fait, ne nous intéresse pas)
- le mûrier Sauvageon
- le mûrier Lhou ( ou Lou-Sang, ou multicaule)
- le mûrier de Tartarie.

Le mûrier noir était connu bien avant. Il serait originaire de Perse septentrionale. Très précieux, car moins sensible au froid, il est utilisé en cas de débourrage tardif du mûrier blanc, ou de gelées de printemps atteignant ce dernier. Sa feuille est particulièrement indiquée pour l'alimentation des vers du premier âge.

Dès son apparition en Occident, le mûrier blanc envahit rapidement les plaines du Lyonnais, du Dauphiné, du Comtat Venaissin, de Provence et Languedoc. Un hectare de terre héberge 185/190 arbres. Ses plantations en haute ou basse-tige, en verger, nains, en cordons,…, occupent tout le terrain pour une utilisation de 30/32 jours par an (Indochine : 5 générations de vers sur 9 mois),

requièrent des soins culturaux continus et exigent une main d'oeuvre toute l'année (labours, fumure, taille, lutte contre les maladies : parasites végétaux, animaux, microbiens).

Sa présence gêne dans les zones maraîchères, les plaines et vallées fertiles, les banlieues des villes, qui le rejettent progressivement. C'est le point de rupture. Il faut se rendre à l'évidence : cette situation sonne d'ores et déjà en Occident le glas de la sériciculture, mieux adaptée aux climats permettant l'éducation de races polyvoltines.

## *La sériciculture s'établit en Cévennes au milieu du XVII^e^ siècle.*

Dès 1650/1655, le mûrier, et par voie de conséquence, le ver à soie, s'éloignent des environs des villes pourvoyeuses de main-d'oeuvre et porteuses de grandes éducations, s'écartent des centres industriels de soie et filature, prennent leur distance avec les voies de communication, et se réfugient dans les zones montagneuses ou prémontagneuses ( que les graineurs dénommaient« montagnes séricicoles ») de petites exploitations et d'agriculture pauvre, et où, par ailleurs, la température est moins favorable au ver à soie. Le mûrier est rustique, il s'adapte sans trop de difficultés aux nouvelles conditions qui lui sont imposées et remplit le rôle qui lui est dévolu, sauf les années de gel tardif, mais il est cultivé à l'écart des terres utiles, et à distance des magnaneries. Lorsque la feuille est « gelée » ou « bien compromise », les rendements sont signalés comme étant « défectueux », quand les éducations elles-mêmes ne sont pas détruites. Car les limites économique et météorologique ne concordent pas. Il faut prendre en compte l'augmentation des risques, la faiblesse du rendement pour un coût de main-d'œuvre supérieur.

Cette déconvenue ne sera pas la seule, bien d'autres suivront durant une lutte de cinq siècles au cours desquels les malheurs n'ont cessé de se succéder.

À son apogée en 1853, la production française s'élève à 26 millions de kilos de cocons (soit plus de 2.200.000 kg de soie) provenant de 64 départements éleveurs (bien que dans une faible proportion pour certains). Ce nombre s'amenuise progressivement, pour tomber, en 1943, à 19 départements, dont 8 produisent 0,5 %.

Avec son marché international de Beaucaire, ses 300 filatures, ses 9.000 bassines, le Gard est la capitale de la soie.

## *La sériciculture souffre de multiples difficultés.*

Apparues en 1848, les maladies font chuter la production à 5.500.000 kg en 1865. Grasserie, flacherie et muscardine sont les moins graves et peuvent être prévenues par une bonne hygiène. La pébrine, « maladie de la tache », héréditaire et très contagieuse, fait des ravages dans les éducations.

Jean-Baptiste Dumas, sénateur, ancien ministre de l'Agriculture, obtient la venue et l'installation de Pasteur à Alès, où son laboratoire et ses assistants sont hébergés par le banquier Teissonnière. Cinq ans de travaux et de recherches sont nécessaires pour conjurer le mal… mais l'ouverture du canal de Suez en 1869 facilite l'admission de marchandises étrangères.

L'industrie lyonnaise se relève de la Révocation de l'Edit de Nantes et de l'exil des soyeux protestants vers les pays du Refuge, dont l'Allemagne, où ils poursuivent l'exercice de leur activité. Reprenant son essor dans la deuxième moitié du XIX^e^ siècle, elle se développe par :

1 – ses importations de soies pour :

1/3 depuis l'Italie, où la production perçoit aide gouvernementale et primes à l'exportation, 2/3 depuis le Japon, dont les soies sont obtenues à un prix inférieur à celui de la rayonne grâce aux aides gouvernementales, aux salaires infimes, et à l'organisation du travail ,

2- la création de filatures en Italie et Extrême-Orient,

3- son association avec des filatures étrangères.

Le cocon japonais provenait d'élevages mal conduits, suivis de filature et moulinage de qualité médiocre, et certains industriels japonais achetaient le produit (de moindre valeur) en Chine, d'où, après y avoir été traité par une main-d'œuvre de faible coût, il était exporté directement sur Lyon. Cette soie d'Extrême-Orient est, par ailleurs, moins résistante que la nôtre.

Le mélange par les industriels français de la belle soie des Cévennes avec de tels fils entraîne la rétrogradation de la place de Lyon, au bénéfice de celles de Milan, puis New York. L'obtention de la soie nécessite une protection et des encouragements, et, à cet effet, l'étranger (États-Unis, Japon, Suisse, Allemagne, Italie, …) prend de multiples mesures en faveur de cette richesse (distribution gratuite de graines, de plants de mûriers, création d'étouffoirs publics, droits prohibitifs à l'importation, primes à l'export, …)

Après l'apparition de la maladie, la Serbie

encourage le développement de la sériciculture et, notamment, distribue gratuitement la graine, originaire du Var, …

La soie étrangère a également bénéficié de l'aide française :

- indirectement, par la généralisation de la méthode Pasteur, dont la portée fut universelle,

- directement, serait-ce par l'envoi de professionnels (rétribués par le pays bénéficiaire ) : Comité International pour l'amélioration de la sériciculture en Chine (Changhaï), et ses sept stations d'éducation, Contrôle pour la sériciculture à la Dette Publique Ottomane, Délégation auprès des Services Séricicoles de la Perse,… (sans omettre l'aide à la Syrie, au Liban, à l'Indochine et à Madagascar ).

A l'étranger, on distingue la « soie naturelle » et la « soie artificielle » (Suisse, Allemagne, Espagne).

En Italie, la « soie » est un produit naturel issu de cocons d'insectes séricigènes (L. 18-06-1931 – Décret Royal 01-05-1932).

Aux États-Unis, Angleterre, Japon, coexistent la « soie » et la « rayonne ».

La France protège strictement ses industries : toile de lin, perles de culture, … le miel artificiel, le rhum artificiel, le cassis artificiel, … sont interdits, mais dans la branche « soie » sont groupés les soieries … et les tissus de rayonne, chardonne appelée « soie artificielle » (inventée en 1884 par le comte Hilaire de Chardonnet, qui construit une usine en 1891). Les hommes politiques français sont alors très sensibles aux arguments des industriels.

La Loi du 1er Août 1905 sur les fraudes est superbement ignorée. Les innombrables et importantes violations de ses dispositions ne peuvent être réprimées faute de définition légale du mot « soie ». L'usurpation du nom est une tromperie, une contrefaçon mise en place par l'État. Les cravates sont toutes marquées « soie ». Aucune n'en contient la moindre part. Une cravate portée un jour n'est plus utilisable faute d'élasticité, de ténacité et de souplesse. En mars 1930, 72 à 75 % des produits français « soie » sont en fil chimique.

Le côté négatif de l'action gouvernementale, sa fiscalité inadaptée sinon hostile, ralentissent ou annulent progressivement les transactions, spécifiquement au regard de la soie.

## *L'évolution de la situation apparaît dans les chiffres :*

**Prix du kg**

| | de grège | de cocons |
|---|---|---|
| 1861 | 145 f | 8 f |
| 1901 | 44 f | 2,60 f |

Les Basses Alpes produisaient 100.000 kg de cocons en 1927, et 2.330 kg en 1943.

-1930 :

- élevage : plus de 35.000 familles (Gard-Ardèche-Drôme-Var-Lozère)
- grainage : 4.000 ouvrières }
- filature : 8.000 « } Hautes et Basses Alpes – Ardèche
- moulinage :30.000 « } Gard -Loire – Haute Loire
- tissage : 50.000 métiers }

-1937

- Production mondiale de la soie : 37.904.000 kg dont Japon : 30.000.000kg

France : 50.000 kg

- Tissage français : 2.676.000 kg dont importations : 2.626.000 kg au détriment des agriculteurs et filateurs français dont la production a été négligée par Lyon depuis la maladie des vers.

La sériciculture française était la seule créatrice et distributrice de soie de qualité, mais elle ne reposait plus que sur la petite exploitation paysanne assise sur la famille et la terre, et dont la dégradation est rapide :

- exploitations agricoles inférieures à 10 hectares: 1862 : 76,5 % 1892 : 85 %

Sur ces 85 %, la très petite propriété de moins de 5 hectares prédomine (71 % sur ces 85 %).

Était-elle en mesure de faire face aux difficultés de l'éducation, de la production du cocon, à la cherté de la main-d'œuvre, aux nombreux risques encourus malgré un travail soigné, méticuleux et constant débouchant sur la vente du cocon ? Chez les petits paysans, l'esprit individualiste, la méfiance, faisaient obstacle à leur regroupement, à leur défense, à leur cohésion.

Et l'État ne les a nullement aidés. Les droits protecteurs dont bénéficient les autres cultures et industries sont ici remplacés par des primes au cocon français, mais elles sont versées avec retard, soumises à retenues ou prélèvements, leur modification constante s'ajoutant à la variabilité du prix du cocon.

Le bon sens oriental n'a pas emprunté les routes de la soie. Il n'existait pas, en France, de mar-

ché du cocon, ni d'étouffoirs publics. La Société Coopérative Séricicole d'Alès en a créé un, trop tard, et trop loin de ses utilisateurs potentiels, et les étouffoirs chimiques portables sont apparus ensuite (dans les années 1930) sans que leur usage ait eu le temps de se répandre.

Percé 15 à 18 jours après sa formation, le cocon partait à la schappe. Le producteur devait donc vendre très rapidement le produit de son élevage. Faute de marché dédié, à la merci de l'acheteur, le paysan le livrait sans prix au marchand local, qui jouait sur les délais (autant que sur l'hygrométrie), pour acquérir en dernière minute à des prix variables et dérisoires.

Au fil des années, la situation n'a cessé de se dégrader :

- 1 quintal de blé - 1931 = 7 kg de cocons
  - 1938 = 12,5 « « «
- 1 kg de cocons - 1840 - 1850 =

2 journées de salaire, une journée en 1931.

## *Le rôle des professionnels*

La superbe passivité de l'État contraste avec les efforts accomplis sur le terrain par les professionnels exerçant au sein d'institutions exemplaires (dont, là encore, l'étranger a su bénéficier, directement ou indirectement) :

- Montpellier comptait, outre sa Station Séricicole, une Ecole Supérieure de Séricicuture, auprès de laquelle les étudiants de l'extérieur venaient acquérir un diplôme très prisé,
- Alès abritait un Centre de recherche, expérimentation, propagande et vulgarisation,
- La Station Séricicole des Arcs s'était spécialisée, notamment par l'éducation de certaines races et ses travaux de laboratoire, dans la graine de qualité supérieure. Sa constante sélection a abouti à la production des cocons les plus lourds connus.

Ces organismes ont multiplié les initiatives et incitations (création de pépinières de mûriers, installation de magnaneries modèles, distribution de matériels perfectionnés, développement de multiples autres procédés) ...trop tard, faute de moyens, faute de motivation de la part de l'État.

Aussitôt isolée par Pasteur, la pébrine fut combattue suivant sa méthode par la mise en place d'un contrôle obligatoire de la production grainière (en France uniquement), qui impliquait la surveillance de chaque atelier tout au long du processus (installations - éducation – graine – expéditions), et l'examen microscopique de chaque papillon femelle, dont la ponte était brûlée en cas de détection de « corpuscules » de la maladie. Ceci a permis au grainage des Hautes et Basses Alpes d'acquérir un renom universel. La production française est recherchée par les professionnels étrangers[3].

Les expéditions ne sont possibles qu'après banderolage par le service, procédure authentifiant l'origine du produit, en garantissant la qualité, apportant confiance en France, et crédit sur de nombreux marchés étrangers. (La cellule de lin dans laquelle était placée la graine portait divers noms, dont, couramment, celui de « *filane* », mais aussi, plus rarement, : « *télaïne* ». En *lenga nostra* : à rapprocher de *tela*, toile, ou *telada*, pièce de toile ?).

Les pays acheteurs sont la France, l'Italie, l'Espagne, Chypre, le Cachemire, la Grèce, la Syrie, le Liban.

La surveillance, systématique et continue, véritable travail de fourmi, a assaini les élevages et débouché sur des résultats encourageants :

Production d'une once de graines :

- 1871 = 13 kg de cocons
- 1887 = 33 kg
- 1895 = 43 kg

Les graineurs italiens se sont trouvés particulièrement intéressés par la sécurité ainsi apportée. La production péninsulaire n'étant pas soumise à un contrôle, on trouvait chez eux d'excellents professionnels, comme de moins bons éleveurs. Le marchand transalpin était donc incité à se renseigner annuellement sur les ateliers français avant d'importer, en dépit d'une protection douanière destinée à démotiver les acquéreurs potentiels, qui conduisit certains à s'installer chez nous. (Nous pensons à Giovani Quirici, Fossati, Palmari,...)

La taxe italienne sur les graines françaises n'a cependant été créée qu'à la suite d'une convention officielle issue d'une conférence intergouvernementale réunie à Paris en 1924, les parties italienne et française s'étant toujours respectées dans une amicale collaboration, l'entraide réciproque se prolongeant sur les marchés étrangers.

En Syrie, Liban, Perse, les règles savantes de l'élevage et de la prophylaxie ne sont pas toujours à la portée de l'éducateur, et la qualité de la production locale ne peut être amendée simplement en perfectionnant installations et méthodes.

3 En réalité, les limites sont géographiques, et non administratives : l'Est des départements de la Drôme et du Vaucluse, les monts du Nyonsais, les Baronnies, font partie de ce périmètre de la sériciculture de montagne.

Le rendement séricicole perse à partir des graines de provenance turque, tel qu'il résulte d'une statistique des douanes perses confirmée par le Vice-Consul de France, établie pour les années 1906 à 1915, ressort à 36,26 % par rapport à une production normale de 1,500 kg de cocon frais par gramme. Des techniciens et contrôleurs français améliorent localement les graines produites en Syrie et au Liban, mais les produits français y sont préférés .

Il n'en va pas de même en Turquie, Russie ou Perse :

La Russie refuse de laisser transiter sur son territoire les graines françaises ou italiennes destinées à la Syrie, au Liban, ou à la Perse. Pour parvenir en Perse, la route normale, partant de Batoum, traverse la Géorgie et l'Azerbaïdjan. À défaut, la graine a parfois voyagé par Bombay et Karachi, à dos d'âne pendant vingt jours via les hautes montagnes enserrant la Perse, vers le Sud-Est, si elle n'était envoyée par la Syrie, pour traverser l'Irak.

Les graineurs turcs et arméniens approvisionnent l'important marché russe, le Turkestan, le Caucase, qui auraient été à conquérir, à condition de se rendre sur place pour prendre contact directement et éviter des recouvrements délicats après des commandes plus ou moins fermes. Des envois ont cependant eu lieu, non sans risques, mais pour des quantités de trop faible importance .

Merveilleuse aventure pour ceux qui ont eu le bonheur de connaître cette période exaltante où des passionnés, les uns et les autres, et chacun pour sa part (paysan éducateur dans sa magnanerie ou grainier en son atelier, graineur, technicien), allaient à contre-courant face aux hommes et à leurs manigances, face à la nature et les éléments, pour tenter de maintenir à bout de bras une activité atteinte d'un mal incurable, et condamnée à la naissance.

**Bibliographie**

Emmanuel Lacombe, *Le régime économique de la sériciculture*, – Thèse de Doctorat en Droit – Paris 1904.

Tung Chun Tsing, *De la production et du commerce de la soie en Chine,* Thèse de Doctorat en Droit, Lyon, 1928.

Jean Mazauric, *Le déclin de la sériciculture française et les moyens d'y remédier*, – Thèse de Doctorat en Droit, Montpellier, 1943.

# Jean André, bourgeois de Pont-de-Montvert

***Notes de Roger Cuche***
***(transmises par Olivier Poujol)***

Ces notes inédites ont été confiées par Maître Cuche à Robert Poujol suite à une rencontre à Saint-Mamert, le 17 septembre 1983. Nous les publions en plusieurs épisodes comme document de travail pour les généalogistes et pour ceux qui sont passionnés par l'histoire de ce canton.

**Jean André**

Fils de Jean, notaire du Pont de Montvert et de Claudine de Rouvière.

Praticien, baile de Gapfrancès après son père, bourgeois du Pont. D'Hozier le nomme Noble Jean d'André, écuyer, seigneur de Montfort, Béluge et autres lieux. Aucun acte de notaire connu de nous ne l'a ainsi qualifié.

Le 12 février 1664, qualifié praticien, il signe comme témoin à un acte (L. Plantier).

Il a contracté une belle alliance en épousant Marie de Beauvoir du Roure, fille de noble Claude de Beauvoir, seigneur de Passenan[1] et de Dame Marguerite de Broche, de Barjac, par contrat

1 Claude de Beauvoir, seigneur de Passenan, fils de Jacques de Roure, seigneur de Beauvoir, capitaine au régiment de Languedoc en 1647, fut maintenu dans sa noblesse par jugement du 8 juillet 1669 (La Roque. *Armorial du Languedoc*.)

post nuptial du 8 juillet 1669, dans lequel il est dit que ce mariage avait été célébré à Barjac le 18 novembre 1668. La proposition en ayant été faite par Messire Scipion de Grimoard, comte du Roure, lieutenant général pour le roi en Languedoc, parent de la mariée. Les sieurs d'André et de Passenan s'étaient rendus au château de Banne, où les articles avaient été arrêtés et consignés entre les mains du seigneur comte du Roure, lequel fut obligé de partir peu après à la Cour où il décéda, ce qui provoqua le retard dans la conclusion du mariage (d'Hozier, verbo André).

La vie active de Jean André se trouve certainement éclipsée par celle de son père qui a vécu jusqu'en 1682.

**1) 1671 à 1683 : Un notable protestant, fermier des rentes de la commanderie de Gap-Francès**

***1671*** Le 31 août 1671, agissant en qualité de fils et donataire de son père et comme son mandataire et encore comme mandataire de Demoiselle Marguerite d'André, veuve de Jean de Bonnet, sieur de Vimbouches, cohéritiers de leur sœur, autre Demoiselle Marguerite d'André en son vivant veuve de Sire Guillaume Pinet, il donne quittance à Florinde Donnadieu de tout l'argent à prétendre, à raison de l'or ou argent qu'elle pouvait avoir trouvé au Pont de Montvert, il y a neuf ou dix ans, appartenant à ladite veuve Pinet (César Mathieu).

***1672*** Le 4 octobre, il est témoin à une quittance (L Plantier).

***1674*** Le 12 juillet, Dame Marie de Roure, sa femme, baille à précaire sept bêtes à laine, trois agneaux et trois chèvres (L. Plantier).

***1675*** Le 3 janvier, il arrente des censives au nom de son père (L Plantier)

Le 21 janvier, il assiste son cousin Jean Pierre Pinet, en son contrat de mariage (L Plantier).

Le 19 mars, il est témoin au contrat de mariage de sa cousine Marguerite Jalabert, fille de Jeanne Pinet (L Plantier).

***1676*** Le 14 mai, il est cité au testament de son cousin Jean Deleuze, sieur de la Figière comme devant donner ses avis et conseils à la veuve du testateur, Blanche de Verdeilhan, sa cousine germaine (Jean Pinet, notaire).

Le 4 octobre, il participe à la délibération des habitants du Pont de Montvert décidant la création de fours publics, sous la banalité du comte du Roure. Le lendemain, ce dernier dédommage Jean André de la perte de ses deux fours particuliers en l'autorisant à cuire gratuitement à perpétuité dans les fours publics (Jean Pinet, notaire).

Le 31 octobre, il est témoin, avec son père, au testament de Jean Molines, de Finiels (Jean Pinet, notaire).

***1677*** Le 27 juillet, Sieur Jean André « baillif, le fils », donne à prix fait, avec d'autres notables du Pont, la construction d'un pont en pierres de taille à la place du pont de bois du Chambon (Jean Pinet, notaire).

Cette qualification de baillif, donnée dès cette date, à la fois au père et au fils, ne nous permet pas de déterminer exactement lequel des deux intervient à tel ou tel acte sous cette dénomination. Il faut se reporter aux signatures. Un acte du 1er juillet 1681, le cite comme baillif des coseigneurs de Rieumal dès 1578 (Ant Daudé).

Le 24 décembre 1677, en qualité d'ancien et de député du consistoire du Pont de Montvert, il baille à rente perpétuelle, une métairie léguée aux pauvres par son oncle le Seigneur de Vimbouches (Daniel Ponge)

***1681*** Le 28 juin, il est témoin à une transaction entre Antoine de Leyris, Sieur de Combes et David Servière, de Rieumal ( Ant. Daudé).

Le 27 juillet, agissant au nom de son père, fermier général de la Commanderie de Gapfrancès, il sous-arrente les aires de Felgerolles, Finiels, Rieumal, Villeneuve, La Vaissière, le Mazel, Chanteloup (Jean Pinet, notaire).

Le 10 août, il sous-arrente l'aire de Salarials (Jean Pinet, notaire).

Le 19 septembre, agissant au nom de Dame Marguerite de Broche, épouse du seigneur de Passenan, sa belle mère, de Barjac, et pour lui-même, il baille du bétail à précaire, en présence de son père (Jean Pinet, notaire).

Le 4 octobre, agissant au nom de Madame de Vimbouches, sa tante, il participe à la délibération des habitants de la paroisse de Saint Maurice de Ventalon, relative aux réparations du clocher de l'église (Jean Pinet, notaire).

Le 15 octobre, il consent un prêt de 100 lt, à Jean Felgerolles, de l'Hermet (Jean Pinet).

***1682*** Le 12 janvier, il consent un lods, en qualité de fermier de la Commanderie (Jean Pinet).

Le 12 juin, il baille à précaire quatre-vingt moutons au rentier de la Cepède (P. Folchier).

Le 12 juin, il est légataire « en raison de ses bons offices » au testament de Marie Turc, du Pont de Montvert, de créances sur Pierre Pucheiral (Pierre Folchier, notaire).

Le 7 juillet, il est témoin d'un contrat d'apprentissage de tailleur au Pont (Pierre Folchier).

Le 14 octobre, qualifié baillif, fils et succédant aux biens d'autre Sieur Jean André, il consent une quittance de 168 lt à l'hoirie Hérail et il reçoit une obligation d'un même montant de Jacques Mazoyer, gendre Hérail (Pierre Folchier).

Le 5 novembre, il donne procuration avec Madame de Vimbouches, sa tante, à un procureur aux cours de Toulouse pour soutenir leurs procès contre Antoine Michel de Saint Privat de Vallongue, contre Jean Teissier, Sieur de la Vernède et Jacques Bonnet, Sieur de Las Combes, contre Richard Boyer, baron de Bonrepaux, contre Jean Corbier, du Castandel, contre Sieur Antoine Battut, curé de Saint Privat de Vallongue, contre Jean-Jacques Méjanelle (Pierre Folchier).

Le 16 novembre, il transige sur un procès (Pierre Folchier).

Le 18 novembre, il consent un prêt de 200 lt à Jeanne de Beauvoir veuve de Jacques Martin, de Fraissinet de Lozère. Jeanne de Beauvoir «illettrée». (Pierre Folchier).

Le 21 novembre, il consent un prêt de 350 lt à Guillaume Massador, Sieur de la Coste (Pierre Folchier).

Le 23 novembre, il baille à locaterie perpétuelle à Jean Bonicel, docteur et avocat, son cousin, diverses terres sous une pension foncière de 30 lt. Son cousin lui cède une terre au prix de 100 lt et reconnaît lui devoir la somme de 800 lt par arrêté de comptes (Pierre Folchier, notaire). A noter que dans cet acte, comme dans plusieurs autres, les noms d'André sont surchargés avec qualification de noble et la particule, la suppression des mots cousin, père, baillif.

Le 26 novembre, il est témoin au contrat de mariage de son cousin Antoine Rouvière, de Vallongue (Pierre Folchier).

***1683*** Le 13 janvier, il reçoit une obligation (Pierre Folchier)

Le 27 janvier, il consent un prêt de 500 lt à Jean Velay, baile de Racoules (Pierre Folchier).

Le 3 mars, il reçoit une obligation pour vente d'un bœuf à Masméjean (Pierre Folchier).

Le 14 avril, il achète une terre à Pratsouteyran, au prix de 109 lt . Le même jour, il arrente une métairie à Soubelargues, dont il a acquis neuf récoltes (Pierre Folchier).

Le 16 avril, il donne à Jean-Antoine Servière, de l'Hôpital, une quittance de 350 lt et de quatorze setiers de seigle en règlement de cinq années de fermages (1678 à 1682). Servière était sous rentier du domaine, péage et leude de l'Hôpital et des dîmes de l'Hôpital et de Bellecoste (Pierre Folchier).

Le 17 avril, il est témoin au contrat de mariage de Jeanne Pucheiral, sa cousine par les Verdelhan, passé dans sa maison (Pierre Folchier).

Le 28 avril, il reçoit une obligation des 50 lt de Madame Chapelle, de la Cepède (Pierre Folchier).

Le 31 août, il reçoit des biens de la veuve Paris, de Grisac, un gage d'arréages de fermages de la métairie de Champlong du Bougès (Pierre Folchier).

Le 29 septembre, « Monsieur Jean André, ancien baillif » succédant à feu Sieur Jean André, en son vivant fermier général de la Commanderie, donne une quittance d'arrérages de censives (Pierre Folchier).

Le 22 octobre, il reçoit une obligation de 260 lt de Pierre Quet, de Finialettes (Pierre Folchier).

Le 9 novembre, il renouvelle pour un an, l'arrentement de la métairie de l'Hermet pour 93 lt et dix livres de fromage (Pierre Folchier).

Le 13 novembre, il reçoit un obligé de compte final de 57 lt à l'Hermet (Pierre Folchier).

Le 6 décembre, il donne à prix fait divers travaux et notamment de «hausser son pigeonnier» (Pierre Folchier).

(à suivre)

# Nous avons reçu

***Huguenotten, 82, n° 2/2018.***

***Généalogie en Cévennes,*** n° 119, février 2018, dont au sommaire « J'ai retrouvé le camisard Abdias Maurel dit Catinat », par Colette Deleuze.

***Cévennes Terre de Lumière,*** connaissance et sauvegarde du patrimoine culturel et naturel vivarois, 2e semestre 2017.

***Les cahiers du Haut-Vidourle,*** n° 27, février 2018. Au sommaire : La famille Servel des Montèzes XIXe s, 2ème partie, Bernard Schira ; Le castellas de Roquefourcade à St-Hippolyte du Fort, Thierry Ribaldone ; La guerre de Bernard Lacombe, 1914-1918, Oddon Abbal ; Chronique occitane, Véronique Fiol ; Fabre, Pasteur et la chrysalide, 1865, Roland Castanet.

***Cahiers du Centre de Généalogie protestante,*** n° 141, premier trimestre 2018. Au sommaire : L'assassinat par les cadets de la Croix de nos ancêtres Claude et André Ginane de St-Hilaire de Brethmas, le 4 mai 1705, par Jean Claude et Monique Lacroix ; Jacques de Barjac de Rochegude, libérateur des galériens par Claude Jean Girard.

***Fruits oubliés,*** la revue de la biodiversité fruitière, n° 73. Au sommaire : un dossier agrumes.

***Revue d'histoire de Nîmes et du Gard,*** n° 33, mars 2018. Au sommaire,

- Des écoles à Congénies et dans le Gard au XIXe siècle, par Danielle Bertrand-Fabre ;
- Charles Gauzargues (1723-1801). Un musicien de la chapelle royale entre Nîmes et Versailles, par Youri Carbonnier ;
- Un officier de génie à Nîmes : le capitaine Benoit Bernard (Lyon 1794-Nîmes 1878) par Jean Pey ;
- Histoire d'eaux : le collecteur de la place Gabriel Péri, dernier vestige du moulin du petit Saint Jean par François Pugnière ;
- Le communisme dans l'arc méditerranéen : à l'interface de la tradition républicaine et de l'identité prolétarienne par Georges Vidal ;
- Émile Espérandieu et le patrimoine antique de Nîmes par Marianne Altit-Morvillez ;
- Quelle(s) mémoire (s) pour quel(s) Midi(s) par Christian Amalvi ;
- Dhuoda, une princesse carolingienne d'exception par Jean Meyers ;
- De l'école des Mines , à la Tunisie et à la mort au combat, parcours d'un jeune alésien de 1909 à 1914, à travers sa correspondance par Marie-Lucy Dumas ;
- Mohamed Chalal, le premier nationaliste algérien du bassin minier des Cévennes par Didier Lavrut.

***Revue du Gévaudan des Causses & Cévennes,*** société des lettres sciences et arts de la Lozère, n ° 41, 1er semestre 2016. Au sommaire :

- Le pape Urbain V et les débuts de l'université de Cracovie, professeur Piotr Rabiej ;
- Étude de personnalité d'Alexandre de Châteauneuf Randon du Tournel, marquis de Joyeuse (1757-1827) par Robert Mosnier ;
- Le service de santé du maquis du Mont Mouchet et du réduit de la Truyère : un exemple de Résistance « par logique » trop longtemps oublié, par Nicolas Planche ;
- Nouvelles données sur la présence de la Bête du Gévaudan dans le secteur de Langogne durant l'automne 1764, par Pierre Clavel ;
- la cloche de Mende, par Olivier Poujol.

***Revue du Gévaudan des Causses & Cévennes,*** n° 42, 2e semestre 2016

- Louis Turc (1829-1891) maire de Saigon et de St-Germain-de-Calberte par Olivier Poujol ;
- Le pan d'Auriac en 1786, tranches d'histoire, tranches d'architecture, tranches de vie ? par Bruno Jaudon et Caroline Entraygues (Mende) ;
- Marius Balmelle (1892-1969) : un érudit au service de la Lozère, par Jean-Marie Chevalier ;
- Onomastique, retrouvailles avec ces vieux noms du Gévaudan (A-B) par Georges Riouclar.

***Revue du Gévaudan des Causses & Cévennes,*** n° 43, 1er semestre 2017

- Stevenson témoin du progrès des communications en Lozère, par Olivier Poujol ;
- Le prieuré de Saint-Sauveur de Chirac, par Adrien Donnadieu ;
- La genèse du logement social, le cas de la Lozère, par Giuy Blanc ;
- République, Église et laïcité à Bagnols-les-Bains, par Frédéric Fouletier ;
- Octave de Chapelain, par Jean-Marc Chevalier ;
- la nécropole rupestre mérovingienne de Cagnot à Serverette, par Claude Requirand ;
- L'évêque de Mende et le nigromancien : un procès de magie en Gévaudan (1347) par Solène Baron ;
- – Onomastique, retrouvailles avec ces vieux noms du Gévaudan (C-L) par Georges Riouclar.

***Revue du Gévaudan des Causses & Cévennes,*** n° 44 2e semestre 2017

- Charles Comte (1782-1837) et Adrienne Say (1796-1857) l'alliance Comte-Say, par Olivier Poujol ;
- Hippolyte Blanquet, docteur-médecin (1773-1849) par Jean-Marc Chevalier ;
- Des empreintes de dinosaures dans le Bathonien du Causse de Sauveterre, par Jean-David Moreau ;
- Onomastique, retrouvailles avec ces vieux noms du Gévaudan (M-T) par Georges Riouclar.

***Histoire et patrimoine,*** la lettre des archives départementales de la Lozère, n° 31, 20017/2. Au sommaire : Un petit saut dans la conservation des sceaux !

# À lire à consulter

Jean Deleuze, *Sur les traces de Vivens en juillet 1702. Généalogie du complot camisard,* Éditions de la Fenestrelle, Brignon 2017, 20 euros.

Du nouveau sur la guerre des camisards ? Nous pensions qu'après les travaux parus il y a quelques années, cela était peu probable, mais Jean Deleuze vient de publier aux éditions de la Fenestrelle un livre intitulé « Sur les traces de Vivens en juillet 1702. Généalogie du complot camisard », livre qui apporte un certain nombre d'éléments nouveaux. Ces éléments nouveaux viennent essentiellement d'un travail considérable de dépouillement de sources habituellement négligées par les historiens, les sources de l'état-civil et les sources notariales. La longue expérience en matière de généalogie de Jean Deleuze, appliquée au départ à la découverte de sa propre généalogie familiale, lui a permis, à partir de l'un de ses ancêtres, Jacques Deleuze, de découvrir que pratiquement tous les participants connus du « coup de main » sur le Pont-de-Montvert pour la libération des personnes détenues par l'abbé du Chaila, étaient plus ou moins apparentées. Les généalogies présentées par Jean Deleuze, effectuées avec beaucoup de sérieux, sont convaincantes, et justifient par elles seules amplement la publication, surtout lorsque l'on sait les difficultés de l'exercice dans une région où l'état-civil de cette période, tenu rappelons-le par les curés, est souvent manquant, les sources notariales extrêmement diverses et parfois manquantes elles aussi, les homonymies totales (noms et prénoms) fréquentes, etc. On peut seulement se demander ce qu'il en est des personnages non identifiés pour avoir participé aux événements (les plus nombreux).

Jean Deleuze apporte également, grâce aux sources notariales, son explication sur certains épisodes comme l'éventuelle négociation entre les parents des prisonniers du Pont-de-Montvert avec l'abbé du Chaila, ou sur les motivations de l'assaut donné au château de la Devèze suivi de la tuerie de la famille d'Arnal qui en était propriétaire. On peut à ce propos faire un petit reproche à Jean Deleuze, celui de chercher trop de rationalité dans la conduite de ceux que l'on appellera quelques mois plus tard les camisards. Il ne faut pas oublier que les prophètes dictaient leur conduite, moment après moment, au coup par coup. Nous ne pensons pas personnellement qu'ils avaient conscience de démarrer une insurrection générale, ni qu'ils aient eu cet objectif. Leur action était l'aboutissement du passage à la clandestinité depuis plusieurs mois de quelques-uns comme Mazel ou Esprit Séguier, regroupés pour mettre fin à leur ennemi le

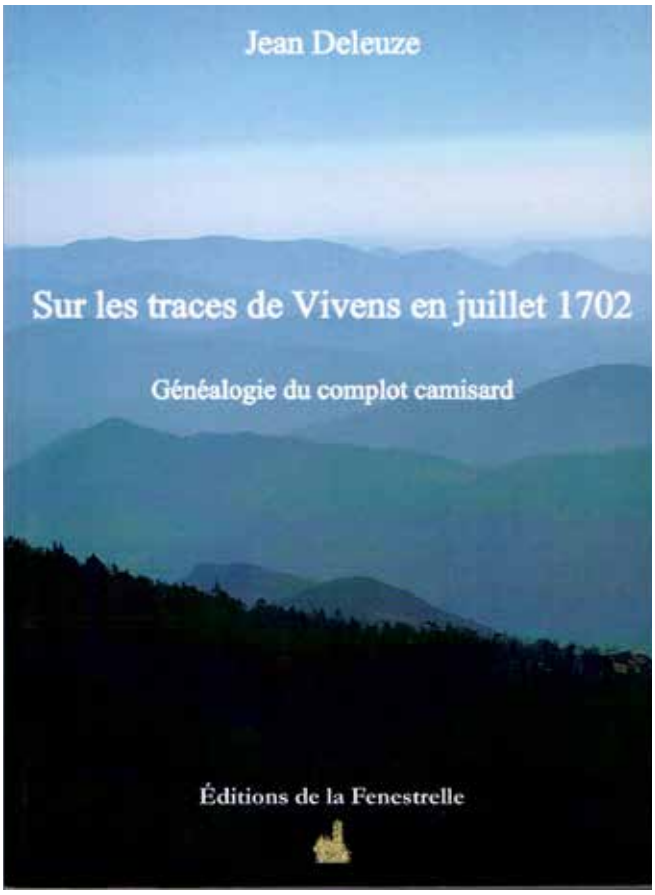


plus acharné, l'abbé du Chaila. Comme ils le craignaient beaucoup (pensant qu'il pouvait être un peu sorcier semble-t-il), ils cherchèrent à se regrouper en plus grand nombre possible pour assurer leur succès, puisant largement dans leur parenté (ils étaient assurés de leur fidélité à la cause), et s'assurant du soutien d'hommes d'expérience militaire comme Joiny et Gédéon Laporte.

Si l'auteur nous démontre que Vivens et Gédéon Laporte se connaissaient, et que celui-ci a probablement participé à la tentative d'insurrection de Vivens, nous ne pensons pas que ce soit pour cela qu'il ait été choisi. Vivens, après avoir été floué par Basville lors de sa sortie du royaume avec ses partisans, revient de Hollande en France en 1689 soutenu par les puissances étrangères (en guerre contre la France) et par Jurieu pour tenter une insurrection peu après la « glorieuse rentrée » réussie des Vaudois. Mal préparée et probablement prématurée, l'opération échoue.

En juillet 1702, le contexte n'est plus du tout le même. Il n'y a plus de prédicants de l'envergure de Vivens et de Brousson, et ceux qui ont « pris le maquis », poussés par l'esprit prophétique, sont ignorés à l'étranger. Ce n'est qu'après plusieurs mois et le développement de l'insurrection dans la plaine que les puissances protestantes comprirent ce qui se passait, encore que très mal informées des événements comme le montre le Manifeste

des habitants des Cévennes sur leur prise d'armes publié intégralement dans son livre par Jean Deleuze (p. 71). Et c'est seulement dans le courant de 1703 que, comprenant leur intérêt militaire, ils décidèrent de soutenir le mouvement, mais avec le peu d'efficacité que nous savons.

Il est vrai que les camisards, tout comme Vivens, mais aussi tout comme les révoltés d'Anduze et St Hippolyte et du Vivarais en 1683, ont d'emblée choisi la révolte armée. Il est vrai également que les camisards tout comme Vivens et ses compagnons ont massacré quelques prêtres. Mais l'élément nouveau intervenu qui distingue fondamentalement les deux révoltes, c'est le prophétisme. Les camisards ne sont plus soutenus par les puissances protestantes, mais directement par l'Esprit saint qui parle par la bouche de leurs prophètes et définit au jour le jour leur action.

Notons enfin un intéressant chapitre sur les activités « immobilières » de l'abbé du Chaila, que l'on voit acheter l'une après l'autre les maisons et terrains situés à proximité de l'église de St-Germain-de-Calberte (une dizaine de propriétés). Ces acquisitions sont souvent effectuées semble-t-il avec de fortes pressions, même s'il nous paraît abusif de qualifier de spoliation celle qui concerne le « château » de l'ex-pasteur fugitif Jean-Jacques du Cros : son fils Pierre-André hérita de ses biens et, bien converti au catholicisme, se maria en 1692 avc la nièce de l'abbé du Chaila ! Cet achat des maisons du centre de St-Germain est à mettre en rapport avec la création par l'abbé de son éphémère séminaire (1687-1693) qui nécessitait des locaux importants.

En conclusion, le livre de Jean Deleuze est indispensable dans toute bonne bibliothèque camisarde !

Pierre Rolland

*Pont sur le Tarn, photo de Phillip Capper from Wellington, New Zealand - Flickr, CC BY 2.0*

# Le lien des chercheurs Cévenols

## Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

**Nouveau tarif** au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

### CDROM

| | | |
|---|---|---|
| CD | « Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 170, avec sommaire). | 30,00 € |

### Familles

| | | |
|---|---|---|
| HS 33 | Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard) | 3,00 € |
| HS 43 | Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet) | 12,00 € |
| HS 50 | La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny) | 12,00 € |
| HS 60 | Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec) | 5,00 € |
| HS 65 | Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc) | 15,00 € |

### Religions

| | | |
|---|---|---|
| HS 19 | Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger) | 4,00 € |
| HS 28 | Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard) | 4,00 € |
| HS 29 | Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun) | 4,00 € |
| HS 34 | Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger) | 4,00 € |
| HS 36 | Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton) | 6,00 € |
| HS 37 | Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet) | 3,00 € |
| HS 44 | Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard) | 4,00 € |
| HS 51 | Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol) | 3,00 € |
| HS 53 | Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier) | 5,00 € |
| HS 55 | Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole) | 3,00 € |
| HS 56 | Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet) | 15,00 € |

### Sources : compoix, chartriers, etc.

| | | | |
|---|---|---|---|
| CD 4 | La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès | Le CD | 8,00 € |
| HS 3 | Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière) | | 12,00 € |
| HS 6 | Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole) | Le CD | 8,00 € |
| HS 20 | Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger) | | 3,00 € |
| HS 27 | Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger) | | 5,00 € |
| HS 32 | Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain) | | 4,00 € |
| HS 46 | Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet) | | 12,00 € |
| HS 48 | État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle | | 12,00 € |
| HS 49 | Le compoix de Dourbies (Jean André) | | 6,00 € |
| HS 52 | État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans) | | 3,00 € |
| HS 54 | État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini) | | 6,00 € |
| HS 57 | Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet) | | 9,00 € |
| HS 58 | Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole) | | 4,00 € |
| HS 59 | Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition | | 20,00 € |

### Patrimoine, histoire

| | | |
|---|---|---|
| HS 7 | La tour de PINTARD (Jean Pintard) | 3,00 € |
| HS 10 | Les martinets ou forges à fer (Jean dautun) | 3,00 € |
| HS 16 | Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger) | 3,00 € |
| HS 18 | Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret) | 5,00 € |
| HS 25 | Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun) | 4,00 € |
| HS 26 | L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger) | 4,00 € |
| HS 31 | Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard) | 3,00 € |
| HS 38 | Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet) | 3,00 € |
| HS 39 | Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord) | 3,00 € |
| HS 40 | Anduze en 1400 (Jean Pellet) | 3,00 € |
| HS 61 | L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD | 5,00 € |
| HS 62 | Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado) | 8,00 € |
| HS 63 | Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters) | 10,00 € |
| HS 64 | Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès) | 15,00 € |
| HS 65 | La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs) | 8,00 € |
| HS 66 | Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc) | 15,00 € |
| HS 67 | Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger) | 15,00 € |
| HS 68 | Mythes et légendes alésiennes, Alès vu par les écrivains | 9,00 € |

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.**
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC